



Objet	<b>BASILIQUE DE VALERE A SION</b>	
Soumission de	<b>CFC 289</b>	<b>Conservation-restauration des parois et voûtement intérieurs</b>
Type	Type de procédure : Type de marché : Soumis à l'accord OMC :	Ouverte (art. 9 de la LcAIMP) Construction (art. 6 de l'AIMP) Non
Langue	Français	
Montant	Montant de la soumission , TVA comprise	Fr.
	Montant après contrôle	Fr.
Informations	Maître de l'Ouvrage :  Responsable objet :  Architecte :	<b>Etat du Valais</b> Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement Service des bâtiments, monuments et archéologie Place du Midi 18 1951 Sion  Benoît Coppey Téléphone : 027 606 38 07 E-mail : benoit.coppey@admin.vs.ch  Amsler & Gagliardi architectes Sàrl Rue de l'Industrie 54 1950 Sion Téléphone : 027 327 75 85 E-mail : amsler.gagliardi@pointrhone.ch
Envoi des documents	Date:	<b>vendredi 23 février 2018</b>
Rentrée des soumissions	Date: A:  Remarque:	<b>vendredi 6 avril 2018 à 17h00</b> Etat du Valais - DMTE - SBMA Place du Midi 18 1951 Sion <b>Envoi recommandé</b>
Ouverture publique	Date et heure: Lieu:  Remarque:	<b>mardi 10 avril 2018 à 14h00</b> Etat du Valais - DMTE - SBMA Place du Midi 18 1951 Sion Salle de conférence 02 (rez-de-chaussée)
Délai	Début des travaux: Fin des travaux (indicatif):	<b>mai 2018</b> <b>juin 2021</b>
Entreprise	Timbre:	Lieu/Date:  Signature :
Remarque	Les entreprises sont rendues attentives à la loi du 08 mai 2003 et à l'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.	

## SOMMAIRE DU DOCUMENT

### A: CONDITIONS GENERALES DU PROJET

formulaire de l'Etat du Valais

### B: CAHIER DES CHARGES POUR DOSSIER D'OFFRE

#### 000 CONDITIONS PARTICULIERES DU PROJET

##### 010 **procédure**

- 011 pouvoir adjudicateur
- 012 type de procédure
- 013 conditions de participation
- 014 critères d'aptitude
- 015 critères d'adjudication
- 016 déroulement de la procédure
- 017 contrat d'entreprise
- 018 divers

##### 020 **objet du marché**

- 021 description du marché
- 022 les décors peints intérieurs
- 023 les opérations de conservation
- 024 les opérations de restauration
- 025 les opérations de restitution
- 026 documentation
- 027 autres interventions intérieures
- 028 autels

##### 030 **dossier d'offre**

- 031 composition du dossier d'offre
- 032 essais de faisabilité

##### 040 **documentation disponible**

- 041 plans
- 042 bibliographie
- 043 chantier et installations de chantier
- 044 activité liturgique

##### 050 **informations concernant le candidat**

- 051 renseignements généraux
- 052 conditions de participation
- 053 sous-traitants et fournisseurs

##### 060 **engagement**

- 061 engagement sur l'honneur

#### 100 **VOUEMENT**

##### 110 **installations de chantier**

- 111 installations de chantier

##### 120 **documentation avant travaux**

- 121 nef
- 122 transept

##### 130 **travaux préliminaires**

- 131 sondages et mises au jour
- 132 autre

- 140 **travaux de conservation**
  - 141 nef, travée 1
  - 142 nef, travée 2
  - 143 nef, travée 3
  - 144 nef, travée 4
  - 145 transept
  - 146 autre
  
- 150 **travaux de restauration**
  - 151 nef, travée 1
  - 152 nef, travée 2
  - 153 nef, travée 3
  - 154 nef, travée 4
  - 155 transept
  - 156 autre
  
- 160 **travaux de restitution**
  - 161 nef, travée 1
  - 162 nef, travée 2
  - 163 nef, travée 3
  - 164 nef, travée 4
  - 165 transept
  - 166 autre
  
- 170 **documentation après travaux**
  - 171 nef
  - 172 transept
  
- 200 **PAROIS**
  
- 210 **installations de chantier**
  - 211 installations de chantier
  
- 220 **documentation avant travaux**
  - 221 nef
  - 222 transept
  
- 230 **travaux préliminaires**
  - 231 sondages et mises au jour
  - 232 autre
  
- 240 **travaux de conservation**
  - 241 nef, travée 1
  - 242 nef, travée 2
  - 243 nef, travée 3
  - 244 nef, travée 4
  - 245 transept
  - 246 autre
  
- 250 **travaux de restauration**
  - 251 nef, travée 1
  - 252 nef, travée 2
  - 253 nef, travée 3
  - 254 nef, travée 4
  - 255 transept
  - 256 autre
  
- 260 **travaux de restitution**
  - 261 nef, travée 1
  - 262 nef, travée 2
  - 263 nef, travée 3
  - 264 nef, travée 4
  - 265 transept

266 autre

270 **documentation après travaux**

271 nef

272 transept

300 **AUTRES INTERVENTIONS INTERIEURES**

310 **documentation avant travaux**

311 chapelle de Rarogne

312 jubé

313 Calvaire

314 sacristie nord et chapelle St-Nicolas

315 chapelle du St-Sacrement

316 crypte sud

317 chapelle Molitor

318 chapelle Ste-Catherine

319 chapelle St-Michel

320 murs de chœur

321 maître-autel

400 **SEANCES ET RAPPORTS**

410 **coordination**

411 séances

420 **rapports**

421 rapport intermédiaire

422 rapport final

ag arch – 23 février 2018

Basilique de Valère:  
travaux de restauration et de mise en valeur intérieurs,  
conservation-restauration des parois et voûtements, CFC 289

## **CONDITIONS GENERALES DU PROJET**



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## 1. MARCHES PUBLICS

---

Exigences  
sociales,  
économiques et  
professionnelles

**Formulaire devant obligatoirement accompagner l'appel d'offre !**

**L'un des 3 formulaires du chapitre 2 (exigences sociales) est à retourner, dûment rempli, avec l'offre,** de manière à permettre le contrôle du respect des exigences sociales, économiques et professionnelles.<sup>1</sup>

- **Le formulaire A** concerne un marché dont la ou les professions considérées relèvent des **listes permanentes** et sur lesquelles l'entreprise ou le bureau d'étude du soumissionnaire **est inscrit-e** (cf. [www.vs.ch/](http://www.vs.ch/) > Marchés publics > Informations > Listes permanentes).
- **Le formulaire B** concerne un marché dont la ou les professions considérées relèvent des listes permanentes, mais sur lesquelles l'entreprise ou le bureau d'étude du soumissionnaire n'est **pas inscrit-e**. Celui-ci n'oubliera pas de produire en annexe les **pièces justificatives requises**, sauf à risquer son exclusion de la procédure d'adjudication.<sup>2</sup>
- **Le formulaire C** concerne un marché dont la ou les professions considérées **ne relèvent pas des listes permanentes** (cf. adresse Internet supra). Le soumissionnaire n'oubliera pas de produire en annexe les **pièces justificatives requises**, sauf à risquer son exclusion de la procédure d'adjudication.<sup>2</sup>

Ces formulaires sont disponibles sur [www.vs.ch/](http://www.vs.ch/) > Marchés publics > Démarches > Formulaire protection des travailleurs.

Tous les soumissionnaires répondent de la véracité des déclarations et de l'exactitude des réponses données aux renseignements et aux questions posées dans les formulaires annexés ainsi que des pièces produites.

**Par sa signature le soumissionnaire déclare avoir fourni les renseignements demandés de façon exacte et complète.**

**Donner de faux renseignements ou des renseignements inexacts, sont des motifs d'exclusion de la procédure d'adjudication.<sup>3</sup>**

Demeurent réservées la procédure de suspension ou de radiation de la liste permanente<sup>4</sup> ainsi que les dispositions pénales applicables.

---

<sup>1</sup>art. 11 let. e de l'Accord intercantonal sur les marchés publics du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 (AIMP - RS 726.1); art. 2 al. 1 let. h et i et al. 2, art. 15 de l'ordonnance sur les marchés publics du 11 juin 2003 (OcMP - RS VS 726.100)

<sup>2</sup>art. 23 al. 1 let. c OcMP

<sup>3</sup>art. 23 al. 1 let. b OcMP

<sup>4</sup>art. 10 et 11 de l'ordonnance concernant la tenue des listes permanents du 11 juin 2003 (Olp - RS VS 726.101)

## 2. EXIGENCES SOCIALES

### A. Soumissionnaire inscrit sur la ou les listes permanentes concernées

Le soumissionnaire certifie être, à la date de remise de cette offre, inscrit sur la liste permanente de la branche professionnelle concernée par le marché en question, soit (remplir cas échéant un formulaire par branche)  
(cf. [www.vs.ch/](http://www.vs.ch/) > Marchés publics > Listes permanentes)

Profession : .....

Canton : .....

#### Le soumissionnaire répond de la véracité et de l'exactitude de ses réponses

Il respecte le droit public fédéral et cantonal (loi sur le travail, etc.) et les conditions de travail et de salaires contenues dans la **convention collective de travail (CCT)** ou le **contrat-type de travail (CTT)** de la profession concernée

oui  non

Il est à jour avec le décompte et le paiement des cotisations et charges sociales en matière de :

> AVS - AI - APG - AC

oui  non

> allocations familiales

oui  non

> assurance accident

oui  non

> prévoyance professionnelle

oui  non

> assurance maladie perte de gain

oui  non

Il atteste s'acquitter régulièrement du paiement des **impôts**, notamment de l'impôt à la source

oui  non

Il atteste la **solvabilité financière** de son entreprise/bureau

oui  non

Il atteste que les organes qui engagent la responsabilité de l'entreprise/bureau n'ont pas fait l'objet d'une **condamnation pénale** pour faute professionnelle grave dans les deux ans précédant la date du dépôt de l'offre

oui  non

Il certifie que la personne titulaire du **diplôme lié à la ou aux branches concernées**, est toujours salariée de l'entreprise (art. 4 OIp) :

oui  non

Titre du titulaire : .....

Nom et prénom : .....

Il a pris connaissance de son **obligation de devoir fournir, à la demande de l'adjudicateur, les pièces justificatives utiles** attestant qu'il satisfait effectivement aux conditions qui précèdent au moment du dépôt de cette offre (art. 15 al. 4 et 6 OcMP)

oui  non

Dans l'éventualité d'une sous-traitance, il s'engage à ce que **le ou les sous-traitants** répondent strictement aux exigences posées dans le présent questionnaire (art. 17 OcMP)

oui  non

Lieu et date : .....

Signature et sceau du responsable de l'entreprise/bureau: .....

Signature du titulaire du diplôme : .....

**B. Soumissionnaire  
NON inscrit sur  
la ou les listes  
permanentes  
concernées**

**Le soumissionnaire répond de la véracité et de l'exactitude de ses réponses  
ainsi que des attestations qu'il a l'obligation de remettre en annexe**

Il respecte et s'engage à respecter les conditions de travail et de salaires  
prescritesle cas échéant par :

> la **convention collective de travail (CCT)** ou par le **contrat-type  
de travail (CTT)** de la profession concernée

oui  non

Préciser la CCT ou le CTT :

> le **droit public fédéral et cantonal** (loi sur le travail, etc.)

oui  non

Le soumissionnaire respecte les **charges et prestations sociales**  
découlant de la **convention collective de travail (CCT)** ou, à défaut,  
du **contrat-type de travail (CTT)** applicable à la profession concernée  
ou, à défaut, du droit public fédéral et cantonal (assurances sociales, etc.)  
et les conditions usuelles de la profession

oui  non

Préciser la CCT ou le CTT :

Il s'engage, le cas échéant, à ne mandater que des **sous-traitants**  
qui respectent en tous points les exigences posées ci-avant et ci-après  
(art. 17 OcMP)

oui  non

Il dépose les attestations des institutions concernées certifiant qu'il a  
décompté et payé intégralement, à la date de remise de son offre et  
jusqu'à la dernière date d'échéance, toutes les **cotisations sociales**  
mentionnées ci-après et que celles-ci ne font l'objet d'aucun paiement  
différé ni d'aucun arrangement de paiement (**attestations valables  
depuis moins de 6 mois**) :

- > AVS - AI - APG - AC
- > allocations familiales
- > assurance accident
- > prévoyance professionnelle
- > assurance maladie perte de gain

**Annexes 1**

- Annexe 1.1
- Annexe 1.2
- Annexe 1.3
- Annexe 1.4
- Annexe 1.5

Lieu et date :

Signature et sceau du responsable de l'entreprise/bureau :

**C. Soumissionnaire  
représentant une  
profession non  
soumise à une  
liste permanente**

**Le soumissionnaire répond de la véracité et de l'exactitude de ses réponses  
ainsi que des attestations et documents qu'il a l'obligation de remettre en annexe**

Il dépose les attestations de chaque institution concernée certifiant qu'il a décompté et payé intégralement, à la date de remise de son offre et jusqu'à la dernière date d'échéance, toutes les cotisations sociales mentionnées ci-après et que celles-ci ne font l'objet d'aucun paiement différé ni d'aucun arrangement de paiement (**attestations valables depuis moins de 6 mois**) :

- > AVS - AI - APG - AC
- > assurance accident
- > allocations familiales
- > prévoyance professionnelle
- > assurance maladie perte de gain (cas échéant)

**Annexes 1**

Annexe 1.1

Annexe 1.2

Annexe 1.3

Annexe 1.4

Annexe 1.5

Il s'engage à respecter les dispositions du droit public cantonal et fédéral (loi sur le travail, etc.) ainsi que les **conditions usuelles de travail et de salaires**

oui  non

Il s'engage, le cas échéant, à ne mandater que des **sous-traitants** qui respectent en tous points les exigences posées ci-avant

oui  non

Lieu et date:

.....

Signature et sceau du responsable de l'entreprise:

.....

### 3. CRITERES D'ADJUDICATION

#### Adjudication du marché

Selon, l'art. 31 OMP du 11 juin 2003 "le marché est adjugé au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Dans l'évaluation, le rapport prix/prestations doit être observé". Dans le cas particulier, en dehors du prix, les critères d'adjudication suivants sont pris en considération :

#### Critères d'adjudication

Le marché est adjugé sur la base des critères d'adjudication suivants:

<b>1er critère (pondération 35%)</b>	<b>Prix de l'offre déposée</b> Montant de l'offre financière Crédibilité du prix	<b>30%</b> <b>5%</b>
<b>2ème critère (pondération 20%)</b>	<b>Références du soumissionnaire</b> 3 références pertinentes	<b>20%</b>
<b>3ème critère (pondération 15%)</b>	<b>Organisation qualité</b> Capacité en personnel qualifié Respect du calendrier	<b>10%</b> <b>5%</b>
<b>3ème critère (pondération 30%)</b>	<b>Qualités techniques</b> Principes de documentation Pertinence des choix opératoires	<b>5%</b> <b>25%</b>

**Le soumissionnaire a l'obligation de fournir les renseignements demandés ci-dessous. L'adjudication des travaux se fera uniquement sur la base de ces informations.**

#### Barème des notes

Les offres seront analysées selon le barème des notes suivant :

Le barème des notes est de 0 à 5 (0 constituant la plus mauvaise note et 5 la meilleure).

La note est précise jusqu'au centième (par exemple : 3,43) pour le prix.

Pour les critères de qualité, la note est arrondie au point selon les appréciations générales suivantes :

Description	Notation	Note
Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé.	Pas d'informations	0
Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.	Insuffisant	1
Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.	Partiellement suffisant	2
Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats.	Suffisant	3
Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente quelques avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité et la surqualification.	Bon et avantageux	4
Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité et la surqualification.	Très intéressant	5

La note attribuée à un critère est faite sur la base d'une analyse globale de l'ensemble des documents exigés par critères.

**Notation du prix**

Notation du prix sur une échelle de 0 à 5

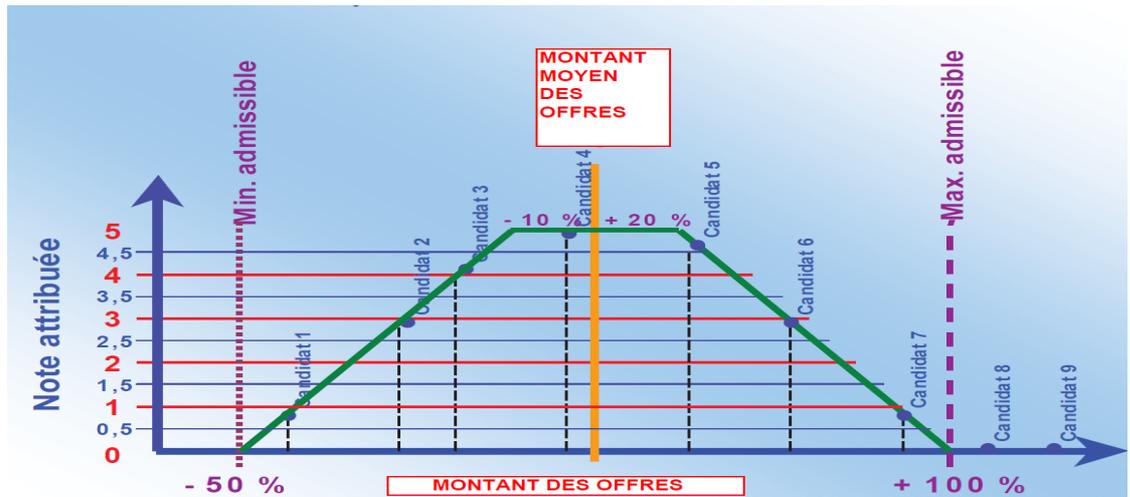
Montant de l'offre financière globale avec analyse de sa crédibilité.

L'élément de jugement est le résultat donné par la courbe des prix T3 ci-dessous tirée du guide romand des marchés publics.

**Selon la méthode de notation au cube**



Notation des offres sur une échelle de 0 à 5.



Si le nombre d'offres rentrées est supérieur ou égal à 5, le montant moyen correspond à la moyenne de toutes les offres.

Si le nombre d'offres rentrées est inférieur à 5, le montant moyen correspond à celui calculé par le MO préalablement au dépôt des offres.

Plus le soumissionnaire s'éloigne de la valeur moyenne, plus il sera mal noté. L'adjudicateur a fixé de part et d'autre de la moyenne un pourcentage (+20% / -10%) à partir duquel le montant proposé par un candidat recevra une note dégressive. La note 0 est attribuée à un montant offert qui est au-delà de +100% / -50% de part et d'autre de la moyenne.

## 4. RENSEIGNEMENTS A FOURNIR SELON CRITERES D'ADJUDICATION

---

Veillez vous reporter au chiffre 030 des conditions particulières du projet, donnant les éléments constitutifs du dossier d'offre

Pour l'annexe 2 se rapportant au critère d'adjudication 2 "Références du candidat", le soumissionnaire n'omettra pas de donner les indications suivantes:

### Référence 1 MANDATAIRE / CLIENT

Nom et raison sociale du mandataire : \_\_\_\_\_

Nom et prénom de la personne de contact : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone de la personne de contact : \_\_\_\_\_

Nom du responsable du projet : \_\_\_\_\_

### OBJET OU PROJET DANS LE CADRE DUQUEL LE MARCHE A ETE EXECUTE

Nom de l'objet ou du projet : \_\_\_\_\_

Lieu d'exécution de l'objet ou du projet : \_\_\_\_\_

### MARCHE EXECUTE

Type de marché exécuté :

Montant du marché exécuté (hors TVA) : CHF \_\_\_\_\_

Date de début de l'exécution du marché : \_\_\_\_\_

Date de fin d'exécution du marché ou celle prévue : \_\_\_\_\_

Marché exécuté en consortium d'entreprises  
ou association de bureaux

oui  non

Marché exécuté en équipe (pool) pluridisciplinaire  
de mandataires ou entreprise générale

oui  non

Maître de l'Ouvrage (MO) du marché exécuté : \_\_\_\_\_

Personne de contact du MO : \_\_\_\_\_

**MANDATAIRE / CLIENT**

Nom et raison sociale du mandataire : .....

Nom et prénom de la personne de contact : .....

Numéro de téléphone de la personne de contact : .....

Nom du responsable du projet : .....

**OBJET OU PROJET DANS LE CADRE DUQUEL LE MARCHE A ETE EXECUTE**

Nom de l'objet ou du projet : .....

Lieu d'exécution de l'objet ou du projet : .....

**MARCHE EXECUTE**

Type de marché exécuté :

Montant du marché exécuté (hors TVA) : CHF .....

Date de début de l'exécution du marché : .....

Date de fin d'exécution du marché ou celle prévue : .....

Marché exécuté en consortium d'entreprises  
ou association de bureaux

oui  non

Marché exécuté en équipe (pool) pluridisciplinaire  
de mandataires ou entreprise générale

oui  non

Maître de l'Ouvrage (MO) du marché exécuté : .....

Personne de contact du MO : .....

**MANDATAIRE / CLIENT**

Nom et raison sociale du mandataire :

Nom et prénom de la personne de contact :

Numéro de téléphone de la personne de contact :

Nom du responsable du projet :

**OBJET OU PROJET DANS LE CADRE DUQUEL LE MARCHE A ETE EXECUTE**

Nom de l'objet ou du projet :

Lieu d'exécution de l'objet ou du projet :

**MARCHE EXECUTE**

Type de marché exécuté :

Montant du marché exécuté (hors TVA) : CHF

Date de début de l'exécution du marché :

Date de fin d'exécution du marché ou celle prévue :

Marché exécuté en consortium d'entreprises  
ou association de bureaux

oui  non

Marché exécuté en équipe (pool) pluridisciplinaire  
de mandataires ou entreprise générale

oui  non

Maître de l'Ouvrage (MO) du marché exécuté :

Personne de contact du MO :

## 5. CONDITIONS

---

- 100 Intervenants, données relatives à l'ouvrage projeté, ampleur des travaux**
- 110 Organisation du Maître de l'ouvrage**
- 111 Maître de l'ouvrage**
- .100 Etat du Valais  
Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE)  
Service des bâtiments, monuments et archéologie  
Avenue du Midi 18  
1951 Sion
- .200 Collaborateur responsable :  
Benoît Coppey  
Service des bâtiments, monuments et archéologie  
Avenue du Midi 18  
1951 Sion  
Tél. : 027 606 38 04  
e-mail : benoit.coppey@admin.vs.ch
- 112 Chef de projet responsable de la direction générale de l'ouvrage**
- .100 Architecte :  
Amsler & Gagliardi architectes sa  
Rue de l'Industrie 54  
1950 Sion
- 113 Direction des travaux**
- .100 Direction des travaux :  
Christophe Amsler  
Jean-Pierre Tissières
- 114 Ingénieur civil**
- .100 GTG - communauté d'ingénieurs civils  
François Marc-Glauser - Adrian Tara - Alix Grandjean  
18, Chemin des Collines  
1950 Sion
- 115 Ingénieur en électricité**
- .100 Domotech Systems Sàrl  
Jean-Marie Rossier  
Rue de la Blancherie 61  
1950 Sion
- 120 Conditions pour la mise en soumission**
- 121 Durée de validité de l'offre.
- .100 6 mois à compter de la date du dépôt de l'offre.

- 122 Mise en soumission.
- .100 Dépôt de l'offre.
- .110 Sous pli recommandé avec indication de l'objet et du CFC (genre de travail).
- 130 Législation et normes**
- 131 Dispositions marchés publics
- Le marché est soumis à l'accord intercantonal sur les marchés publics des 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 (AIMP), à la loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion de canton du Valais à l'AIMP et à l'Ordonnance sur les marchés publics du 11 juin 2003. Il n'est pas soumis à l'accord OMC du 15 avril 1994 (AMP)
- Voir également à ce sujet le site internet de l'Etat du Valais (Accueil > Economie, énergie et territoire > Marchés publics)
- 132 L'entrepreneur s'engage au respect :
- .100 de la norme SIA 118
- .200 des normes SIA correspondant au(x) CFC de la soumission adjudgée.
- 140 Conditions du maître d'ouvrage**
- 141 Conditions pour les variantes de l'entrepreneur**
- 142 Conditions pour la présentation de variantes.
- .100 L'entrepreneur déposera le devis descriptif du maître d'ouvrage, complètement rempli.
- .200 Les variantes seront prises en considération pour autant qu'elles figurent dans des documents séparés de l'appel d'offres.
- 150 Offres partielles**
- 151 Conditions pour l'admission d'offres partielles**
- .100 Les offres partielles ne seront pas admises.
- 152 Paiements, acomptes, garanties.**
- .100 Les factures seront adressées :
- .200 Au Maître de l'ouvrage (MO).  
Pour adresse, à la Direction des travaux (DT) ou aux bureaux techniques.
- .300 Pour l'établissement des acomptes et factures finales, l'ordre des parties d'ouvrage, des CFC et des chapitres sera identique à celui de la soumission.
- .400 Factures avec liste des prestations effectuées sur la base de métrés.
- .500 Acomptes : le paiement intervient le plus rapidement possible à 30 jours et au plus tard dans un délai de 60 jours.
- .600 Sous réserve que tous les documents nécessaires au paiement soient produits par le créancier.

- 153 Garanties à fournir par l'entrepreneur après la réception.**
- .100 Cautionnement solidaire.  
Avant le versement de la retenue, l'entrepreneur doit fournir une garantie (sécurité) conformément à l'art. 181 SIA 118.
  - .200 Compte prorata.  
Le compte prorata est destiné à couvrir divers frais qu'il est difficile, voire impossible, d'attribuer au maître ou à un corps de métier en particulier. Ces dépenses sont réparties sur l'ensemble des entreprises concernées, au prorata de leurs factures finales.
  - .300 Compte prorata à forfait.  
Retenue d'un pourcentage sur la facture finale (cf. art. 500 et suivants).
  - .400 Part des frais selon conditions du maître d'ouvrage / Prorata **avec** assurance construction
  - .410 CFC 289 : 1.8 %  
Autres CFC jusqu'à CFC 28 inclus : 0,9 %  
CFC 29 : 0,4 %
  - .500 Part des frais selon conditions du maître d'ouvrage / Prorata **sans** assurance construction
  - .510 CFC 211 : 0,4 %  
Autres CFC jusqu'à CFC 28 inclus : 0,7 %  
CFC 29 : 0,2 %
- 160 Décomptes**
- 161 Délai fixé pour la vérification des acomptes et du décompte final.**
- .100 Décompte final.  
Le paiement intervient le plus rapidement possible à 30 jours et au plus tard dans un délai de 60 jours.
  - .200 Sous réserve que tous les documents nécessaires au paiement soient produits par le créancier.
- 170 Renchérissement**
- .100 Tous les changements de salaires, matériaux, transports, etc., à la charge ou en faveur du maître de l'ouvrage seront justifiés.
  - .200 Les factures de renchérissement seront établies séparément.  
Les bases de calcul des augmentations sont les suivantes (par ordre de priorité) :
  - .210 Les attestations officielles des associations professionnelles du Canton du Valais.
  - .220 Les attestations officielles des associations professionnelles Suisses.
  - .230 A défaut d'association professionnelle, le renchérissement sera calculé selon la méthode de l'indice spécifique (MIS) avec une quote part des frais fixes de 20%.
  - .240 Le renchérissement sera payé en une seule fois à la fin des travaux de l'entrepreneur.
  - .250 Le calcul des montants se fera sur la base des indices en vigueur à la date du dépôt de l'offre.

180

**Cession**

.100 L'entrepreneur s'engage à ne pas faire de cession de créance et / ou de mandat / contrat en relation avec l'adjudication sans l'accord écrit préalable du maître de l'ouvrage et de la direction des travaux.

190

**Assurances de l'entrepreneur**

**Assurances exigées par le Maître de l'ouvrage**

191

**Assurance responsabilité civile**

.100 Compagnie d'assurance Nom .....

Etendue de la couverture

.200 Montant de la couverture pour dommages corporels Fr. ....

.300 Montant de la couverture pour dommages matériels Fr. ....

.400 Montant de la couverture pour dommages corporels et matériels Fr. ....

192

**Assurance construction**

.100 Compagnie d'assurance Nom .....

Etendue de la couverture

.200 Montant de la couverture maximum Fr. ....

Basilique de Valère:  
travaux de restauration et de mise en valeur intérieurs,  
conservation-restauration des parois et voûtements, CFC 289

## **CAHIER DES CHARGES POUR DOSSIER D'OFFRE**

## 000 CONDITIONS PARTICULIERES

### 010 PROCEDURE

Dans le cadre des travaux de restauration du Château de Valère à Sion, L'Etat du Valais, Service des bâtiments, monuments et archéologie met en soumission publique les travaux de conservation-restauration des parois et voûtements intérieurs de la Basilique de Valère.

Le marché est soumis à la LCMP du 23 mars 1999 (état au 1 décembre 2008) et à son Règlement d'exécution du 3 novembre 1999 (état au 24 mai 2006). Il n'est pas soumis au traité international de l'Organisation mondiale du commerce sur les marchés publics (Accord OMC).

Tous les ateliers, entreprises ou groupement d'ateliers et d'entreprises intéressés à déposer une offre pour ce travail et satisfaisant aux conditions de participation prévues au chiffre 013 ainsi qu'aux critères d'aptitude précisés au chiffre 014 peuvent déposer une offre en adressant au Service des bâtiments, monuments et archéologie de l'Etat du Valais un dossier d'offre tel que défini au chiffre 030 du présent document.

Le présent document précise le type de procédure suivi en vue de l'adjudication du marché, son calendrier, le contenu du dossier d'offre à fournir, ainsi que les critères d'adjudication retenus pour l'évaluation des offres.

### 011 POUVOIR ADJUDICATEUR

011.1 **Organisateur et adjudicateur.** Etat du Valais, Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, Service des bâtiments, monuments et archéologie, représenté par M. Philippe Venetz, architecte cantonal, chef de Service (place du Midi 18, CH – 1950 Sion, 027 606 38 00).

Mandataire: Amsler & Gagliardi architectes (rue de l'Industrie 54, CH-1950 Sion, t. 027 327 75 85, f. 027 327 75 80).

### 012 TYPE DE PROCEDURE.

012.1 **Procédure.** Procédure ouverte, en 1 tour.

012.2 **Comité d'évaluation.** Le comité chargé de l'évaluation des offres est composé de:

- M. Christophe Amsler, architecte mandaté, ag arch., Sion, président
- M. Philippe Venetz, Architecte cantonal, Etat du Valais-SBMA
- M. Pascal Ruedin, Directeur des Musées cantonaux, Etat du Valais-MC

- M. Jacques Bujard, Neuchâtel, expert fédéral
- Mme Doris Warger, Frauenfeld, conservatrice-restauratrice SCR

suppléants:

- Mme Maria Portmann, Conservatrice cantonale, Etat du Valais-SBMA
- M. Patrick Elsig, Directeur du Musée de Valère, Etat du Valais-MC

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit de faire appel à des experts supplémentaires, dans le cas où la réalisation d'études ou d'analyses particulières s'avérerait nécessaire.

## 013 **CONDITIONS DE PARTICIPATION.**

013.1 **Conditions.** Pour être admis à participer à la procédure de passation, les candidats doivent impérativement satisfaire aux conditions suivantes:

- condition a: être inscrit à un registre professionnel reconnu officiellement ou être titulaire d'un diplôme professionnel agréé ou faire la preuve d'une expérience professionnelle suffisante.

- condition b: être à jour avec le paiement des cotisations AVS/AI/APG/LPP/LAA, allocations familiales, LPP ainsi que le paiement des impôts communaux, cantonaux et fédéraux, le cas échéant des impôts à la source pour le personnel étranger.

- condition c: respecter les usages professionnels et les conditions de bases relatives à la protection des travailleurs (CCT, CTT).

- condition d: posséder une capacité financière proportionnée à l'ampleur du marché, notamment une couverture d'assurance RC suffisante (couverture pour dommages corporel et matériel d'au minimum CHF 5'000'000.00).

- condition e: être en mesure d'attester la solvabilité financière du candidat.

En signant le chapitre 2 des formules de l'Etat du Valais qui se trouve en tête du présent document (Conditions générales du projet, chapitre 2 « Exigences sociales »), le candidat atteste sur l'honneur qu'il satisfait aux conditions de participation énoncées ci-dessus et qu'il est en mesure d'en fournir les preuves correspondantes sur simple requête du pouvoir adjudicateur.

L'adjudicateur se réserve la possibilité d'exiger que les candidats lui remettent à leurs frais, avant ou après l'adjudication, une garantie bancaire ou d'assurance à première réquisition de bonne exécution et de bonne fin de travaux de 20 % du montant total net de l'offre ainsi qu'une garantie d'offre de 20% du même total. En cas d'indices d'inaptitude, de difficultés financières ou d'insolvabilité de l'entrepreneur ainsi que d'offre

anormalement basse, le montant de cette garantie pourra s'élever à 100% du montant total net de l'offre ou du montant figurant au devis général pour le CFC mis en soumission.

013.2 **Participation de l'Atelier Saint-Dismas SA (Martigny) à la procédure de passation.** L'atelier de restauration d'art *Atelier Saint-Dismas*, mandataire à la Basilique entre 1992 et 2018 pour les études et les travaux de conservation-restauration au château de Valère est autorisé à participer à la présente procédure, les études et rapports qui ont servi à sa préparation étant mis à la disposition de l'ensemble des concurrents (cf. chiffre 042.1 «Bibliographie technique»).

#### 014 **CRITERES D'APTITUDE**

014.1 **Critères d'aptitude.** En outre, seuls sont admis à déposer un dossier d'offre les candidats répondant à l'un ou à l'autre des deux critères d'aptitude suivants:

- critère f: le candidat (propriétaire ou directeur d'atelier) doit être titulaire d'un diplôme d'une haute école spécialisée dans le domaine de la conservation-restauration patrimoniale (HES, ou titre jugé équivalent) ou être membre d'une société représentant officiellement les milieux professionnels de la conservation-restauration patrimoniale (SCR ou équivalent)
- critère g: à défaut: prouver qu'au moins deux collaborateurs réguliers du candidat (dont le responsable pressenti pour le chantier de Valère) satisfont aux conditions énoncées sous lettre f.

#### 015 **CRITERES D'ADJUDICATION**

015.1 **Critères d'adjudication.** Les critères d'adjudication et leurs pondérations respectives en % sont les suivants (cf. aussi plus haut: conditions générales du projet, formule Etat du Valais)

- critère 1, poids relatif 35 %: **prix** de l'offre, avec les sous-critères 1.1 «montant net ht de l'offre remise» (poids relatif 30%), 1.2 «crédibilité de l'offre» (poids relatif 5%)

- critère 2, poids relatif 20 %: **références** du candidat dans le domaine de la conservation-restauration de décors muraux historiques»

- critère 3, poids relatif 15% : **organisation qualité** du candidat, avec les sous-critères 3.1 «capacité du candidat en personnel qualifié dans le domaine de la conservation-restauration de décors muraux», (poids relatif 10%), 3.2 «Capacité du candidat à respecter le calendrier d'exécution fixé par le MO» (poids relatif 5%)

- critère 4, poids relatif 30 %: **qualité des solutions techniques** proposées par le candidat, avec les sous-critères 4.1 «principes de documentation matérielle proposés par le candidat» (poids relatif 5%), 4.2

«qualité et pertinence des choix opératoires et matériels proposés par le candidat» (poids relatif 25%)

015.2 **Notation.** Pour chaque critère et sous-critère d'adjudication, les candidats seront notés selon un barème allant de 0 à 5 avec (cf. aussi plus haut: conditions générales du projet, formule Etat du Valais):

- 1 = insuffisant
- 2 = partiellement suffisant
- 3 = suffisant
- 4 = bon et avantageux
- 5 = très intéressant

correspondant aux appréciations suivantes (selon annexe T1 du *Guide romand pour les marchés publics*, version courante):

- «insuffisant»: candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes
- «partiellement suffisant»: candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes
- «suffisant»: candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats
- «bon et avantageux»: candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification
- «très intéressant»: candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la sur-qualité ou la surqualification.

Des notes intermédiaires peuvent également être octroyées.

La note 0 est attribuée à un critère lorsque le candidat n'a pas fourni d'information ou de document relatif à ce critère.

La note attribuée à un critère se base sur une analyse globale de l'ensemble des documents obtenus à propos de ce critère et sur une comparaison de tous les dossiers.

Si le soumissionnaire a des doutes sur les critères d'adjudication, il a l'obligation de poser des questions au pouvoir adjudicateur dans les délais impartis.

## 016 **DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

016.1 **Appel d'offre.** Par avis publié le vendredi 23 février 2018 dans le Bulletin Officiel du canton du Valais.

Les candidats devront être concernés par les interventions de conservation-restauration monumentale mises au concours et devront pouvoir témoigner d'une expérience significative en ce domaine.

- 016.2 **Documents.** Les documents d'appel d'offre (cahier des charges et annexes) sont disponibles sur le site internet du Service des bâtiments, monuments et archéologie. Ils peuvent être téléchargés à l'adresse suivante [www.vs.ch/web/sbma/soumissions](http://www.vs.ch/web/sbma/soumissions).

Par demande écrite, ils peuvent également être obtenus à l'adresse suivante:

**Amsler & Gagliardi architectes EPF**

Rue de l'Industrie 54

**CH – 1950 Sion**

t. 00 41 27 327 75 85

f. 00 41 27 327 75 80

[amsler.gagliardi@pointrhone.ch](mailto:amsler.gagliardi@pointrhone.ch)

- 016.3 **Visite locale.** Une visite locale de présentation est organisée par le MO à l'intention des candidats le mercredi 7 mars 2018, entre 10h00 et 12h00. Rendez-vous: portail nord de la Basilique, 10h00

- 016.4 **Questions.** Les candidats ont la liberté de poser toute question qu'ils jugeront nécessaire à éclaircir l'un ou l'autre point concernant la procédure, la nature du marché, le contenu du dossier de candidature. Les questions seront envoyées par écrit ou par courriel jusqu'au mercredi 14 mars 2018 à l'adresse suivante:

**Amsler & Gagliardi architectes EPF**

Rue de l'Industrie 54

**CH – 1950 Sion**

[amsler.gagliardi@pointrhone.ch](mailto:amsler.gagliardi@pointrhone.ch)

Les réponses aux questions parvenues aux architectes à cette date seront communiquées par écrit le mardi 20 mars 2018 à l'ensemble des candidats.

- 016.5 **Vérifications *in situ*.** Les candidats qui, pour vérifier la pertinence ou l'estimation financière des techniques qu'ils préconisent, souhaitent procéder à des essais *in situ* sont autorisés à le faire en des lieux et extensions à convenir d'entente avec la Direction des travaux. La demande d'essais se fera par écrit ou par courriel à l'adresse suivante:

**Amsler & Gagliardi architectes EPF**

Rue de l'Industrie 54

**CH – 1950 Sion**

[amsler.gagliardi@pointrhone.ch](mailto:amsler.gagliardi@pointrhone.ch)

- 016.6 **Délais de remise des dossiers d'offre.** Pour être admis à la sélection, les dossiers d'offre devront être parvenus de manière complète d'ici le vendredi 6 avril 2018, 17 heures 00, par envoi recommandé (cachet postal faisant foi) à l'adresse suivante:

Etat du Valais, DMTE

**Service des bâtiments, monuments et archéologie**

A l'attention de M. Benoît Coppey, Adjoint Patrimoine

Place du Midi 18

**CH-1951 Sion**

(dans une enveloppe portant la mention

« **SOUSSION Restauration Valère** »)

Tout dossier d'offre parvenant en main du MO après ce délai est exclu de la procédure de passation. Le candidat est responsable du bon acheminement de son dossier dans le délai imparti.

- 016.7 **Dédommagement.** La participation à la procédure (dépôt d'un dossier d'offre) ne donne droit à aucune rémunération.
- 016.8 **Ouverture.** Les dossiers de candidature seront ouverts en séance publique le mardi 10 avril 2018, 14h00 précises(salle de conférence du DMTE-SBMA, place du Midi 18, CH-1950 Sion).
- 016.9 **Date prévue pour la sélection des candidats.** Analyse et évaluation des offres: semaine 16. Notification de la décision aux candidats: semaine 17. Expiration délai de recours: semaine 20.
- 016.10 **Réalisation des travaux.** Les travaux de conservation-restauration des parements intérieurs de la Basilique de Valère (parois et voûtements) se feront en deux étapes (cf. plans 02-03 annexés: transept et 4<sup>e</sup> travée de la nef d'abord (étape I), travées 1-3 de la nef ensuite (étape II). Les délais prévisibles de réalisation pour ces deux étapes sont les suivants:

- 06.2018: début conservation-restauration, étape I
- 12.2019: fin conservation-restauration, étape I
- 09.2019: début conservation-restauration, étape II
- 06.2021: fin conservation-restauration, étape II

- 016.11 **Chemin critique.** Les travaux de conservation-restauration des parois et voûtements intérieurs, par leur ampleur et leur durée, conditionneront l'ensemble du déroulement des travaux prévus à l'intérieur de la Basilique.

Un respect des délais cadres énoncés sous chiffre 015.9 est donc indispensable à la bonne marche générale du chantier (chemin critique).

Le candidat s'engage à mettre en tout temps les forces de travail nécessaires en nombre et en qualité au respect des délais cadres fixés par le MO.

La capacité du candidat à répondre aux exigences du calendrier constitue l'un des sous-critères d'adjudication (cf. plus haut, article 013.1, sous-critère 3.2 «capacité du candidat à respecter le calendrier d'exécution fixé par le MO»).

017 **CONTRAT D'ENTREPRISE**

017.1 **Contrat d'entreprise cadre.** L'exécution des travaux de conservation-restauration des voûtements et parements intérieurs de la Basilique de Valère fera l'objet d'un contrat cadre entre L'Etat du Valais et le candidat retenu à l'issue de la présente procédure d'attribution de marché, couvrant l'ensemble des travaux prévus dans le présent cahier des charges.

017.2 **Devise.** Le contrat cadre et la facturation à laquelle il donnera lieu seront libellés en francs suisses. Le montant de l'offre HT ne pourra être augmenté que du montant de la TVA suisse (7.7%).

017.3 **Respect des conditions de travail.** Les conventions collectives de travail qui valent pour le marché sont celles du lieu d'exécution des prestations. Tout soumissionnaire étranger au canton du Valais s'engage à les respecter.

017.4 **Libération par phases.** La libération du contrat cadre se fera néanmoins par contrats successifs, correspondant aux phases principales de travaux (cf. plus haut article 027.1, étapes I et II)

A l'issue de la première étape d'intervention (étape I), l'Etat du Valais se réserve la possibilité de revoir, à la lumière de l'expérience acquise, tout ou partie du programme de l'étape II ainsi que son ampleur financière.

017.5 **Hausses contractuelles.** Cf. plus haut: conditions générales du projet, formule Etat du Valais, chiffre 170

017.6 **Compte «pro rata».** Pour le présent chantier, le taux du compte pro rata est fixé à 1.8 %. Il couvre les frais de consommation en énergie et la réalisation du panneau de chantier, les frais de nettoyage ou de réparation de dégâts non attribués ainsi qu'une participation au paiement des primes d'assurances «RC MO» et «travaux de construction» contractées par le Maître de l'ouvrage pour cette opération (cf. aussi plus haut: conditions générales du projet, formule Etat du Valais, chiffres 153.200 à 153.510).

017.7 **Régies.** *Tarifs* du soumissionnaire par catégories professionnelles des collaborateurs et/ou *coût moyen* de l'atelier:

- conservateur-restaurateur chef de projet ..... fr/h
- conservateur-restaurateur qualifié ..... fr/h
- aide ..... fr/h
- apprenti ..... fr/h
- tarif moyen de l'atelier (apprentis nc.) ..... fr/h

Sans spécification contraire dans le corps des articles les heures indiquées par le soumissionnaire correspondront au tarif moyen de l'atelier.

*Rabais* accordés par le soumissionnaire sur les montants facturés en régie (en plus des rabais et escompte généraux portés en page de titre):

- .....% si montant de régie «m» < 10'000.00

- .....% si 10'000.00 < «m» < 20'000.00

- ..... % si «m» > 20'000.00

Les travaux décomptés en régie ne seront engagés que sur commande - ou avec l'accord - exprès de la Direction des travaux ou sur la base de devis spécifiques complémentaires. Pour être admis au visa, les bons doivent être soumis à la DT dans la semaine qui suit l'exécution de la régie.

La participation aux séances hebdomadaires de chantier ainsi qu'aux séances de coordination entre mandataires convoquées par la DT ne donne pas droit à rémunération au temps employé. La participation à ces diverses séances doit être incluse dans les prix unitaires indiqués par le consortium pluridisciplinaire dans son offre

017.8 **Frais.** A l'exception des frais de tirage et de reproduction remboursés sur présentation de justificatifs, le coût des fournitures nécessaires à la réalisation des travaux de conservation-restauration prévus au présent cahier des charges (instruments, matériaux, produits, etc.) ne donne pas lieu à facturation séparée mais doit être inclus dans les prix unitaires indiqués par le soumissionnaire dans son offre.

A titre indicatif la part moyenne de frais entrant dans le calcul des prix unitaires de conservation est estimée à :

- ..... % du coût global

017.9 **Assurance.** Cf. plus haut: conditions générales du projet, formule Etat du Valais, chiffres 190-192.

## 018 **DIVERS**

018.1 **Interruption de la procédure.** En cas d'interruption de la procédure, aucune indemnité n'est due aux soumissionnaires.

018.2 **Négociations.** Exclues. L'adjudicateur peut toutefois inviter les candidats à fournir par écrit des clarifications sur leur candidature. Il peut également décider de les auditionner et de procéder à des visites de références similaires. En aucun cas, ces démarches ne peuvent aboutir à une modification du dossier de candidature ou de l'offre.

018.3 **Renseignements auprès de tiers.** Le candidat autorise le pouvoir adjudicateur à demander et à obtenir des renseignements écrits ou oraux auprès de ses clients actuels et passés (Maîtres de l'ouvrage ou Maîtres d'oeuvre). Le pouvoir adjudicateur est ainsi

autorisé à contrôler toutes les références du candidat, même si elles ne sont pas mentionnées dans le dossier comme références pour des travaux similaires. Le candidat collaborera au besoin avec le pouvoir adjudicateur à la recherche des informations désirées.

Les informations obtenues dans ce cadre-là par le Maître de l'ouvrage peuvent jouer un rôle au niveau de la notation des critères d'adjudication.

018.4 **Modification des documents d'appel de candidature par l'adjudicateur.** Durant la procédure, le pouvoir adjudicateur peut apporter aux documents d'appel de candidature des modifications. En ce cas, l'adjudicateur fixe, si nécessaire, à tous les candidats inscrits et/ou retenus un nouveau délai pour le dépôt des dossiers et/ou des offres.

018.5 **Voies de droit.** Les présents documents d'appel de candidature peuvent faire l'objet d'un recours, en deux exemplaires, dans les 10 jours dès leur réception, auprès du Tribunal administratif du canton du Valais, Cour de droit public, rue Mathieu-Schiner 1, case postale 2203, CH-1950 Sion.

## 020 OBJET DU MARCHE

### 021 DESCRIPTION DU MARCHE

021.1 **Conservation-restauration des parements et voûtements intérieurs de la Basilique.** L'objet de la mise en soumission est la conservation restauration de l'ensemble des parements et voûtements intérieurs de la Basilique de Valère.

Le rendu monumental de l'église restaurée étant déterminé par le MO (cf. chapitre 022 du présent cahier des charges et planches 20-22), l'appel d'offre concerne les moyens d'y parvenir, selon les règles et les codes déontologiques admis dans le domaine de la conservation-restauration patrimoniale.

Font partie du marché mis en soumission:

- la conservation-restauration des parements intérieurs de la basilique, tant en pierre appareillée apparente (pierre de plâtre, tuf) qu'en maçonnerie de moellons enduite au mortier ou au plâtre (cf. planches 20 et 22)
- la conservation-restauration des enduits à l'intrados des voûtes et voûtains de l'église (cf. planches 21 et 22)

Ne font pas partie du présent appel d'offre:

- la conservation-restauration des décors de l'abside du chœur et du pignon occidental de la nef, ces deux secteurs ayant déjà fait l'objet de travaux de conservation-restauration lors des précédentes étapes de chantier (1992-1999 et 1999-2009 respectivement)
- la conservation-restauration des autels et objets mobiliers situés dans la basilique
- le traitement conservatoire de différents décors peints (chapelles de Rarogne (36), Molitor (38), Ste-Catherine (42), etc., dont seule l'étude est mise au concours dans le présent appel d'offre.

021.2 **Glossaire** La nomenclature architectonique renvoie, pour l'essentiel, aux *Principes d'analyse scientifique. Architecture. Méthode et vocabulaire* (Jean-Marie Pérouse de Montclos, Paris, Imprimerie nationale, 1972 ou date courante)

### 022 LES DECORS PEINTS INTERIEURS

022.1 **La restauration de 1896-1902.** L'image intérieure actuelle de la basilique est, pour l'essentiel, un héritage de la dernière grande restauration de l'église, conduite entre 1896 et 1902 par des architectes de premier plan (T. van Muyden, V. van Berchem, J. de Kalbermatten) sous l'expertise de la jeune *Société pour la conservation des Monuments de l'Art historique suisse*. Conformément à la sensibilité archéologisante qui domine les approches monumentales à la fin du 19<sup>e</sup> siècle encore, l'église a, dans un premier temps, été entièrement débarrassée de ses «plâtris» pour ensuite être analysée, consolidée puis ré-enduite dans les seuls secteurs où la maçonnerie était «brute»,

c'est-à-dire faite de moellons non taillés. Les autres secteurs, notamment ceux réalisés en «carreaudage appareillé» ont été laissés tels quels, soit à pierre apparente. Les voûtes, enfin, après avoir été piquées comme les parois, ont été entièrement ré-enduites. L'image actuelle de la basilique panache donc différentes finitions de surface qui forment une composition d'ensemble assez disparate.

Cette juxtaposition de parements à pierres vues et de surfaces enduites est pourtant toute médiévale. Mais son hétérogénéité trouvait au 13<sup>e</sup> siècle une unité architectonique dans l'application d'un décor badigeonné uniforme, recouvrant indistinctement la pierres et les enduits d'un appareil de «carreaux» feints. Cette stéréotomie peinte de pierres beiges, tirant tantôt sur le gris (fonds de parois) tantôt sur l'ocre ocre (ébrasements), à joints ivoire, s'étendait à la pratique totalité des parois de la basilique ainsi qu'à l'intrados de toutes les voûtes.

Le pignon ouest de la nef, qui n'a pas été piqué lors de la dernière restauration, illustre parfaitement ce décor originel de faux appareil. Il se lit également en épaisseur sous le badigeon du 19<sup>e</sup> siècle dans la partie inférieure du bas-côté sud, ainsi que, de façon très effacée, sur la plupart des secteurs hauts de la nef, en pierres apparentes, où il est passé à même la taille. Il n'y a guère que dans les secteurs ré-enduits au siècle dernier que le décor originel ne se retrouve plus.

022.2 **Le rendu monumental visé.** Dans l'idée des restaurateurs de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, Théophile van Muyden le dit, la restauration des parties piquées devait s'achever non seulement par un ré-enduisage des surfaces mises à nu, mais aussi par la « reconstitution (de la) décoration par assises à la détrempe qui existait anciennement ». Pour une raison inconnue, cette reconstitution n'a été conduite que dans les parois de la croisée, laissant le reste des intérieurs divisé entre parties pierre et mortiers nus.

L'intention du MO aujourd'hui est de réaliser cette unification de l'architecture par le badigeon qui n'a été qu'ébauchée par les restaurateurs du siècle dernier, en conservant les décors originels là où ils subsistent, en les mettant au jour là où ils ont été recouverts (bas-côté sud), en les rafraîchissant là où ils sont évanescents (pierre de taille haute de la nef), enfin en les restituant là où ils ont disparu (parties ré-enduites au 19<sup>e</sup> siècle). Le rétablissement du décor ne concernera, cependant, que les fonds de façade ou de voûtains, les éléments architecturaux étant simplement conservés dans leur état actuel, à pierre vue, sans restauration ni restitution de décors.

Les interventions de conservation-restauration mises en soumission dans le présent cahier des charges comprennent donc essentiellement trois catégories d'intervention:

- la *conservation* des supports et décors subsistants
- la *restauration* des dits décors
- la *restitution* des décors disparus

## 023 LES OPERATIONS DE CONSERVATION

023.1 **Nettoyage.** Par «nettoyage» de parements en pierre apparente, enduits ou recouverts de décors peints est entendu la suppression précautionneuse de tous dépôts externes aux supports historiques, accumulés à la surface desdits supports au cours des années, sans réagir chimiquement avec eux ni développer de liens mécaniques.

Le nettoyage concerne les «empoussièrtements», les «salissures», les «croûtes» exogènes, les «films», les «graffitis» insignifiants ainsi que, généralement, les «développements d'organismes végétaux» et les «cristallisations salines».

Par définition, la profondeur de l'intervention de nettoyage envisagée s'arrête à fleur la surface non altérée de la pierre, du mortier ou des pellicules picturales.

L'action de nettoyer ne concerne donc ni les désordres chromatiques internes aux matériaux historiques («décolorations», «patines», «taches», «rubéfiations», «calcins»), ni les altérations endogènes pour autant qu'elles ne mettent pas en péril la conservation du matériau.

Une situation fait exception et autorise au nettoyage un dépassement de cet interface:

- le nettoyage de parements de pierre à gypse présentant une décohésion de faible profondeur («désagrégations» surfaciques, «exfoliations» de faible épaisseur). Le nettoyage s'étend alors à l'enlèvement de la peau désagrégée ou décollée de la pierre jusqu'à fleur de la surface restée cohérente.

Pour le reste, le nettoyage n'affectera la surface des matériaux historiques ni dans leurs structures, ni dans leurs textures. Il veillera en particulier à ne pas gommer les traces historiques d'outil (qu'elles soient médiévales, classiques ou néogothiques, etc.), ni les incisions artificielles de quelque nature qu'elles soient (marques lapidaires, graffitis anciens, etc.). De même, le travail de nettoyage n'entamera pas le «calcin» de la pierre, ni ses «patines», ni ses «rubéfiations».

Les opérations de nettoyages préconisées par le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation feront l'objet d'un descriptif détaillé à annexer au dossier d'offre (cf. plus bas, chiffre 031).

023.2 **Consolidation.** *Pré-consolidations et consolidations.* Certaines surfaces altérées de pierre, de mortier ou de pellicule picturale présentant un intérêt archéologique, historique ou esthétique déterminant nécessitent parfois, avant nettoyage, une intervention de consolidation qui prévienne toute atteinte surfacique lors de l'enlèvement des dépôts externes. Les prestations mises au concours dans le cadre de la présente procédure de marché comprennent ces

opérations de consolidation préliminaires ou définitives, entre autres, la recherche de la technique de consolidation appropriée à la pierre à gypse de la Basilique de Valère.

*Pré-fixages et fixages.* D'autres surfaces présentent ponctuellement des phénomènes d'«exfoliation» superficiels ou profonds exigeant, avant nettoyage, un pré-fixage ou un fixage définitif des parties décollées à leurs supports.

023.3 *Traitement de sels solubles et des développements micro-organiques.* Certaines parois de la Basilique (paroi sud de la croisée, parois du bas-côté nord, paroi sur chapelle de Rarogne, etc.) présentent d'anciennes traces de coulures d'eau (essentiellement accidentelles ou capillaires) avec, en surface, des cristallisations importantes de sels solubles ou développements micro-organiques. Des propositions d'intervention seront également demandées aux concurrents pour de tels types d'altérations.

023.4 Les opérations de consolidation et de nettoyage préconisées par le soumissionnaire traiteront les surfaces intérieures de manière à ce qu'elles soient aptes à recevoir, sans autre préparation, les interventions de restauration (intégrations chromatiques notamment) ou de restitution (application d'un nouveau décor peint à l'identique du décor originel).

023.5 Les opérations et techniques de consolidation et de nettoyage préconisées par le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation feront l'objet d'un descriptif détaillé à annexer au dossier d'offre (cf. plus bas, chiffre 031).

## 024 LES OPERATIONS DE RESTAURATION

Contrairement aux interventions de «conservation» décrites au chiffre précédent, les opérations de «restauration» des éléments architecturaux et des décors historiques ne constituent qu'une part restreinte du marché mis en soumission, tout au moins en ce qui concerne la pierre.

024.1 **Rhabillage.** Dans le cas où des lacunes de surface perturberaient par trop la lecture des plans de l'architecture ou du décors peint, le MO se réserve la possibilité de procéder à de petits rhabillages de la pierre ou des enduits compensant partiellement ou totalement les épaisseurs de matière perdues. Ces rhabillages n'excéderont pas 2 cm de profondeur, ceci sur des aires de faible importance (< 30 cm<sup>2</sup>). Ils ne seront entrepris que si la compréhension architectonique ou esthétique du secteur en dépend.

L'opération de rhabillage comprend également le piquage d'anciens colmatages inadéquats puis le rhabillage des lacunes ainsi créées.

024.2 **Intégration chromatique.** Un travail important de «présentation» des décors médiévaux (apparents ou mis au jour, sur enduit ou à même la pierre) sera par contre demandé qui permette la lecture optimale du décor conservé et l'expérimentation de ses effets (retouches chromatiques, traitement des lacunes décoratives, etc.).

*Décor sur enduit.* Lorsque le décor originel est conservé sur enduit, l'intégration chromatique se limitera à des retouches localisées de couleur, intégrant aux décors avoisinants les lacunes décoratives dues aux rhabillages ou à la perte de pellicule picturale originelle.

Dans les articles du cahier des charges, cette opération est appelée «intégration chromatique des décors médiévaux sur enduits».

*Décor sur pierre.* Lorsque le décor médiéval est réalisé à même la pierre, par contre, l'intégration chromatique du décor peint originel (13<sup>e</sup> siècle) doit être précédée d'un estompement des joints de l'appareil réel du parement (1896-1902), dont la couleur sombre éclipse aujourd'hui la perception de l'appareil feint du 13<sup>e</sup> siècle. Il s'agit donc, dans un premier temps, de ramener la couleur des joints réels à celle des pierres qu'ils jointoient de manière à les confondre au parement, puis, dans un second temps, de raviver les vestiges évanescents du décor de faux appareil médiéval par intégration chromatique des manques, de manière à les amener à la présence visuelle des décors médiévaux visibles ailleurs dans la basilique, comme au pignon occidental de la nef par exemple.

Dans les articles du cahier des charges, cette double opération est appelée «restauration de décors médiévaux sur pierre appareillée».

024.3 Les opérations et techniques de restauration préconisées par le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation (notamment les techniques de ravivement du décor médiéval et d'estompement des joints 19<sup>e</sup> siècle) feront l'objet d'un descriptif détaillé à annexer au dossier d'offre (cf. plus bas, chiffre 031).

024.4 **Renouvellement de la pierre, des joints, des enduits.** Les opérations de renouvellement de la pierre, des joints et des enduits altérés au point de ne pouvoir être conservés ne font pas partie du présent cahier des charges mais de celui du tailleur de pierre ou de celui du maçon, respectivement.

## 025 **LES OPERATIONS DE RESTITUTION**

Une part importante de l'intervention prévue aux parements intérieurs de la basilique de Valère consistera à restituer à l'identique le décor originel sur toutes les surfaces (enduites ou de pierre) où il a disparu.

025.1 **Restitution du décor.** Le décor dont la restitution à l'identique est envisagée dans le présent cahier des charges est un décor de faux appareil médiéval, dont la stéréotomie feinte ne correspond pas à la coupe réelle des pierres de parement et qui se voit encore très clairement en certains parements intérieurs de la basilique, en particulier ceux du pignon occidental du vaisseau central.

Les opérations de restitution comprennent le traçage *in situ* de l'appareil feint et la peinture des pierres et joints factices à l'identique des décors conservés dans le reste de la Basilique. Le dessin type du décor à restituer est donné aux planches 20 et 22 pour les fonds de parois, aux planches 21 et 22 pour les intrados de voûtains.

Le décor consiste en un réseau de joints feints, blancs cassé ou noirs (suivant l'époque), passé sur un fond couleur grise plus ou moins beige (selon les emplacements) imitant la pierre.

Par m<sup>2</sup> de surface de fond gris-ocre, prévoir les quantités de joints suivantes: ca 5.5 m<sup>1</sup> de joints d'assise (blancs ou noirs), ca 3.0 m<sup>1</sup> de joints montants ou en sifflet (blancs ou noirs), auxquels s'ajoute le filet périphérique au voûtain. Le support de la restitution peut-être aussi bien un enduit (1896-1902 ou réalisé par les maçons d'aujourd'hui) que la pierre elle-même (restitution à même la pierre). Il reproduira le rendu donné par les parties conservées du décor médiéval, tel qu'il se voit, par exemple au pignon ouest de la nef.

Le dessin des joints feints est omniprésent sur toutes les surfaces intérieures de la basilique sauf, peut-être, aux parois et voûtes des croisillons nord et sud du transept où il n'a pas été repéré à ce jour. Ces dernières surfaces ne recevront, de ce fait, qu'un fond couleur pierre. Le soumissionnaire tiendra compte de cette simplification d'exécution dans les prix unitaires de restitution indiqués pour ces deux croisillons (articles 265.2 et 265.3).

La restitution du décor ne sera entreprise qu'étayée par des évidences documentaires indiscutables et sur les parois où les décors médiévaux ont entièrement disparu.

025.2 Les opérations et techniques de restitution préconisées par le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation (notamment les techniques de ravivement du décor médiéval et d'estompement des joints 19<sup>e</sup> siècle) feront l'objet d'un descriptif détaillé à annexer au dossier d'offre (cf. plus bas, chiffre 031).

## 026 **DOCUMENTATION**

Aux travaux de conservation-restauration-restitution décrits plus haut (chiffres 023-025), le présent cahier des charges prévoit également des prestations de documentation «avant» et «après» travaux.

026.1 **Documentation.** *Avant travaux.* Les prestations de documentation avant travaux comprendront la consignation de l'état actuel des parements intérieurs de la basilique, qu'ils soient en pierre, enduits ou recouverts de pellicules picturales, l'identification et la compréhension des étapes techniques et historiques d'intervention enfin la détermination de l'état de conservation des matériaux en présence

*Après travaux.* La documentation après travaux localisera et décrira les interventions de conservation, de restauration et de restitution réalisée dans le cadre du présent cahier des charges.

*Cartographie.* Les documentations «avant» et «après» travaux seront reportées sur les fonds graphiques fournis par le MO (cartographie), à savoir les relevés vectorisés de la basilique réalisés par le bureau Archéotech (bibliographie technique 14) complété d'une couverture photographique générale des intérieurs de la basilique (Bernard Dubuis et Michel Martinez, bibliographie technique 15). Les cartographies générales seront accompagnées de textes, de dessins et de photographies de détails à fournir par le soumissionnaire.

Le programme et les opérations de documentation préconisés par le soumissionnaire feront l'objet d'un descriptif détaillé à annexer au dossier d'offre (cf. plus bas, chiffre 031).

## 027 **AUTRES INTERVENTIONS INTERIEURES**

027.01 Le présent cahier des charges prévoit enfin un certain nombre d'interventions d'étude et d'analyse supplémentaires portant sur quelques objets singuliers de la basilique tels que les parois de chœur, le jubé, les chapelles de Rarogne, Molitor et Sainte-Catherine, etc. (cf. plan 03, lettres d-e-f). Le traitement de ces objets est abordé au chapitre 300 du présent cahier des charges: il ne comprend que leur étude.

## 028 **AUTELS**

028.01 Le traitement conservatoire du maître-autel ainsi que de tous les autels latéraux ne fait pas partie du présent cahier des charges.

## 030 DOSSIER D'OFFRE

### 031 COMPOSITION DU DOSSIER D'OFFRE

031.1 **Eléments constitutifs.** Pour être admis à l'évaluation, le dossier d'offre devra comprendre les pièces suivantes, dûment datées et signées par le soumissionnaire:

- le **présent document** comprenant les «Conditions générales du projet», les «Conditions particulières du projet» (chapitre 000), et le «Cahier des charges pour dossier d'offre» (chapitres 100 à 400). Aucun article du «Cahier des charges» ne sera ignoré, ni sa formulation modifiée sous peine d'exclusion de l'offre dans son ensemble. Les prix sont à indiquer en francs suisse. Les éventuelles variantes (de projet, d'exécution ou de prix) proposées par le soumissionnaire ne pourront être exprimées que sous la forme de documents séparés du présent cahier des charges. La présentation séparée d'une variante ne dispense pas l'entrepreneur de remplir les articles concernés du présent cahier des charges. Les offres partielles sont interdites.

Le présent document sera complété de six annexes (présentation libre, mais au format A4 – les éventuelles planches A3 devant être repliées en deux), permettant au comité l'évaluation des offres selon les critères d'aptitude et d'adjudication décrits aux chiffres 014 et 015:

a) **annexe A** soit l'un des 3 formulaires du chapitre 2 des conditions générales du projet établissant que le candidat satisfait aux conditions de participation requises («exigences sociales, économiques et professionnelles» émises par l'Etat du Valais)

b) **annexe B** soit attestations établissant que le candidat satisfait aux critères d'aptitude requis (niveau exigé de formation du candidat)

c) **annexe 1** se rapportant au critère d'adjudication 1 «prix offert» et donnant le détail du chiffrage des interventions de documentation, de conservation, de restauration et de restitution chiffrés aux chapitres 100 à 300 du cahier des charges, en fonction du catalogue des interventions préconisé par le soumissionnaire pour ces cinq opérations (sous-critère 1.1 «montant total net ht de l'offre remise»).

d) **annexe 2** se rapportant au critère d'adjudication 2 «références du candidat» et présentant trois références (maximum) réalisées par le candidat depuis 2008 dans le domaine de la conservation-restauration de décors muraux, comparables en importance et complexité à ceux de la Basilique de Valère. Pour chaque référence, sera précisée la classification MH du monument concerné et indiqué en quoi l'expérience acquise en ces occasions est susceptible d'étayer l'approche du cas particulier de la Basilique de Valère (2 pages A4 maximum par référence). Attention: les données administratives des références indiquées par

le soumissionnaire sont à reporter au chiffre 4 des conditions générales du projet (formules Etat du Valais).

e) **annexe 3** se rapportant au critère d'adjudication 3 «organisation qualité du candidat» et présentant:

- le profil professionnel général du candidat, ses domaines de compétences et la liste des collaborateurs qu'il emploie actuellement avec indication, pour chaque collaborateur, de sa formation et de la date du début de sa collaboration (sous critère 3.1 «capacité du candidat en personnel qualifié dans le domaine de la conservation-restauration de décors muraux», 2 pages A4 maximum);
- la liste des collaborateurs mis à la disposition du chantier pour réaliser les opérations prévues aux parements intérieurs de la basilique dans les délais prescrits par le MO (sous critère 3.2 «capacité du candidat à respecter le calendrier d'exécution fixé par le MO», 2 pages A4 maximum)

f) **annexe 4** se rapportant au critère d'adjudication 4 «qualité des solutions techniques» et présentant:

- l'approche déontologique et méthodologique générale du candidat dans le domaine de la conservation-restauration des décors muraux (sous critère 4.1 «déontologie professionnelle générale du candidat», 2 pages A4 maximum)
- le protocole détaillé des opérations de documentation avant et après et après travaux préconisé par le soumissionnaire (sous critère 4.2 «principes de documentation matérielle proposés par le candidat», 2 pages A4 maximum)
- sur la base de l'expérience acquise (cf. plus haut annexe 2), de la prise de connaissance des rapports d'études disponibles (cf. plus bas, chiffre 042 «bibliographie»), de l'observation matérielle de la basilique (cf. plus bas, article 043 «installations de chantier mises à disposition»), catalogage et description de la (ou des) technique(s) envisagée(s) par le candidat dans le cas des 3 opérations principales prévues à la basilique de Valère à savoir les opérations de conservation (pierre, mortiers, pellicules picturales), de restauration (id) et de restitution des décors disparus. Pour chaque technique envisagée seront indiquées les raisons de la proposition, estimés la pertinence du mode de faire et son impact matériel et visuel sur le monument, ainsi que pronostiquée la durabilité dans le temps des effets conservatoires et visuels (sous-critère 4.3 «qualité et pertinence des choix opératoires et matériels proposés par le candidat», nombre de pages A4 libre)

A ces six annexes, qui sont impératives, le candidat est libre d'ajouter tout document complémentaire qu'il jugerait nécessaire à permettre à l'adjudicateur d'évaluer mieux son offre à la lumière des critères d'adjudication définis plus haut. La forme des documents complémentaires est libre (le format A4 reste imposé). Ils ne seront pas incorporés au présent document et à ses annexes 1 à 4, mais présentés sous forme de documents séparés.

Le dossier (cahier des charges et annexes) doit être livré au MO sous forme papier (1 exemplaire). Pour les 3 annexes, une livraison sous forme informatisée (CD, format .pdf) est également demandée.

## 032 **ESSAIS DE FAISABILITE**

032.1 Dans le cas où, à l'issue de l'évaluation des offres selon les critères d'adjudication, deux ou plusieurs candidats devaient se trouver à égalité, le comité se réserve la possibilité de faire exécuter aux candidats en question des essais de faisabilité, concrets, à réaliser *in situ*, en des emplacements déterminés par le jury.

Ces essais devraient permettre aux membres du comité d'affiner l'évaluation du critère d'adjudication 4 «qualité des solutions techniques proposées par le candidat», notamment du sous-critère 4.3 «qualité et pertinence des choix opératoires et matériels proposés par le candidat»

Dans son évaluation des essais, le jury pourra compléter ses appréciations visuelles, par des observations microscopiques, voire procéder à des sondages stratigraphiques permettant de mesurer dans la profondeur de la matière l'effet des interventions pratiquées.

## 040 DOCUMENTATION DISPONIBLE

Le MO met à la disposition des participants à la procédure un ensemble d'instruments qui devrait aider les candidats dans la préparation et l'étalement de leur dossier d'offre, en les portant notamment à hauteur de ce qui est généralement connu à ce jour sur la Basilique de Valère et le problème spécifique de la conservation-restauration de ses parements intérieurs.

### 041 PLANS

041.1 **Dossier des plans remis.** Le présent cahier des charges s'accompagne d'un dossier de plans comprenant les planches suivantes:

#### A: général

- 00: plans masse du site (éch. 1:1000)
- 01: plan masse du château (éch. 1:500)
- 02: étapes et installations chantier (éch. 1:400)
- 03: nomenclature basilique (éch. 1:200)

#### B: sectorisation

- 04: plan avec voûtement (éch. 1:200)
- 05: coupe nef vers N (éch. 1:200)
- 06: coupe bas-côté vers N (éch. 1:200)
- 07: coupe nef vers S (éch. 1:200)
- 08: coupe bas-côté vers S (éch. 1:200)
- 09: coupes travée 2 vers O et E (éch. 1:200)
- 10: coupes travée 4 vers O et E (éch. 1:200)
- 11: coupes transept vers O et E (éch. 1:200)

#### C: relevés

- 12: plan avec voûtement (éch. 1:200)
- 13: coupe nef vers N (éch. 1:200)
- 14: coupe bas-côté vers N (éch. 1:200)
- 15: coupe nef vers S (éch. 1:200)
- 16: coupe bas-côté vers S (éch. 1:200)
- 17: coupes travée 2 vers O et E (éch. 1:200)
- 18: coupes travée 4 vers O et E (éch. 1:200)
- 19: coupes transept vers O et E (éch. 1:200)

#### D: conservation, restauration, restitution

- 20: appareil feint voûtement (éch. 1:120)
- 21: appareil feint parois (éch. 1:120)
- 22: détails appareil feint (éch. 1:50)

### 042 BIBLIOGRAPHIE

042.1 **Bibliographie technique.** La documentation technique suivante est mise à disposition des soumissionnaires:

## **A: généralités**

- 1.- **Elsig, Patrick**, *Le château de Valère aux XIXe et XXe siècles*, Lausanne, Payot, 2000, série «Valère Art & Histoire» 1
- 2 - **Holderegger, Hermann** (traduction Gruber, A.) *Valère, Sion*, Berne, Société d'Histoire de l'Art en Suisse, 1969, série «Guides de monuments suisses»
- 3 – **Studer, Dominique**, «Historique du bâtiment A de 1891 à 1975. Renseignements tirés du fonds documentaire de la Cible », Sion, décembre 1992 (HS)

## **B: administration**

- 4 – **Amsler & Gagliardi**, «Château et basilique de Valère, Commission d'évaluation du Grand Conseil. Eléments d'information pour la séance du 20 janvier 2015», Sion, 20 janvier 2015.
- 5 – **collectif (Venetz Philippe, Coppey Benoît, Ruedin Pascal, Elsig, Patrick, Gagliardi Patrice, Amsler Christophe)**, «Restauration du château de Valère, Sion, 5<sup>e</sup> décision, Basilique A, restauration intérieure: projet, rencontre du 12 mai 2017», Sion, AG arch., 12 mai 2017

## **C: décors intérieurs**

- 6 – **Atelier Saint-Dismas**, «Valère, bâtiment A, intérieur, pignon ouest, travaux de conservation-restauration: rapport», Marigny-Croix, 25 octobre 2004
- 7 – **Atelier Saint-Dismas**, «Sion, basilique mineure de Valère, décor peint intérieur du XIIIe siècle: rapport d'investigation», Sion, 9 février 2018
- 8 – **Emmenegger, Oskar**, «Kirche Valeria, Sion. Untersuchungsbericht von der Kirche Valeria in Sion. Teil II 1989. Wandmalereien in Schiff und Querhaus », Zizers, 1989 (avec documentation photographique annexée, traduction française de Théo-Antoine Hermanès, Genève, 1996)
- 9 – **Studer, Dominique et Elsig, Patrick**, «Les décors peints de la nef. Renseignements tirés du fonds documentaire de la Cible», Sion, septembre 1992 (HS-93)

## **D: objets particuliers**

- 10 - **Arnold, A., Zehnder K.**, « Sitten, Valeria, Kirche Notre-Dame. Die neuen Schäden am Wandgemälde von P. Maggenberg – Untersuchungsbericht und Empfehlungen», Zürich, ETH-IID, mars 1989
- 11 – **Atelier Saint-Dismas**, «Valère, bâtiment A, jubé, calvaire, travaux de conservation-restauration: rapport», Marigny-Croix, 28 octobre 2004
- 12 – **Consortium Atelier Saint-Dismas - Madeleine Meyer**, «Basilique Notre-Dame de Valère, Sion, sol, maître-autel et mobilier de l'abside, décors peints, examens, sondages, investigations: rapport», Marigny-Croix, 18 mars 2004
- 13 – **Atelier Saint-Dismas**, «Basilique mineure de Valère, bâtiment A, chapelle de Rarogne, décor peint de Maggenberg, travaux de conservation, mesures d'urgence: rapport», Marigny-Croix, 10 novembre 2004

- 14 – **Bucher, Renaud**, Restauration en cours des peintures gothiques du chœur de l'église Notre-Dame de Valère à Sion, Sion, Sedunum Nostrum, 1991-46
- 15 – **Studer, Dominique et Elsig, Patrick**, renseignements tirés du fonds documentaire de la Cible concernant différents objets particuliers, Sion, La Cible, 1993 (abside du chœur, transept nord, chapelle Ste-Catherine, jubé), 2005 (chapelle Molitor) (HS div)

**F: relevés**

- 16 – **Archéotech (Olivier Feihl)** «Valère. Basilique. Relevés vectorisés», Epalinges, Archéotech, 2006-2007.
- 17 – Dubuis, Bernard, Martinez, Michel, « Valère. Basilique, Relevé photographique général avant travaux, Erde-Salins, 2017

**G: analyses matérielles**

- 18 – **Arnold, A., Zehnder K.**, «Sitten, Valeria, Kirche Notre-Dame. Zwischenbericht über die naturwissenschaftliche Untersuchungen der Schäden», Zürich, ETH-IID, septembre 1988
- 19 – **csc** (Bénédicte Rousset), «VS, Sion, Basilique de Valère, Nef et jubé. Analyse de couches picturales, complément», Fribourg, 8 décembre 2017
- 20 - **Emmenegger, Oskar**, documentation photographique et prélèvements concernant différents objets particulier, Zizers, 1989 (chapelles de Rarogne, Molitor, Saint-Catherine, autel Saint-Sebastien), 1990 (autels Sainte-Catherine, maître-autel)
- 21 – **Rino** (Fred Girardet), «Valère-Chœur. Décor peint, efflorescences, desquamation. Etat de siccité de la maçonnerie; sensibilité à l'humidité atmosphérique de sa surface (présence de sels); hypothèse relative à l'origine des désordres et incidence sur les techniques de restauration envisagées», Blonay, février 2018

Les entrées 5, 7 et 21 sont annexées au présent cahier des charges, sous forme informatisée.

Les autres titres sont consultables sur demande au bureau des architectes mandatés (la Cible), rue de l'Industrie 54, CH-1950 Sion, téléphone 027 327 75 85.

**043 CHANTIER ET INSTALLATIONS MISES A DISPOSITION PAR LE MO**

- 043.1 **Site.** Le château de Valère, petite acropole dominant la ville de Sion, est un site d'importance nationale tant sur le plan monumental que sur celui de l'environnement naturel. A ce double titre, le château est placé sous le contrôle immédiat des Services cantonaux et fédéraux chargés de la conservation du patrimoine construit et de la protection de la nature.

Les prix unitaires indiqués par le soumissionnaire dans le présent cahier des charges tiendront compte du respect des exigences écologiques et archéologique que commande une intervention en un tel milieu (cf. notamment planche 01).

043.2 **Accessibilité.** Le chantier de Valère n'est pas accessible aux véhicules, l'accès par voie goudronnée (v < 3.5 tonnes), puis par chemin de terre battue s'arrêtant au «Prélet» (cf. plan 01, ter 9).

Le mode de transport des matériaux et engins depuis le Prélet jusqu'à la basilique peut se faire de manière manuelle (brouette, etc.), motorisée (chenillette, etc.) ou de toute autre manière que le soumissionnaire jugera appropriée pour autant que cette dernière n'entrave pas les accès à la basilique (A-A') et au musée (C-D-E-F) et qu'elle respecte les zones écologiques sensibles du site (cf. planche 01).

Les livraisons ou évacuations de matériaux par voie aérienne (hélicoptère) ne sont autorisées qu'en dernière éventualité. Elles doivent à chaque fois être annoncées au MO et ne seront acceptées que si l'impossibilité de recourir à un autre type de transport est démontrée.

Les prix unitaires indiqués par le soumissionnaire dans le présent cahier des charges tiendront compte de ces particularités de circulation.

043.3 **Installations de chantier mises à disposition par le MO.** Le MO mettra à la disposition de l'adjudicataire les installations de chantier suivantes:

- une plateforme extérieure de réception des matériaux (cf. planche 02)
- des plateformes et ponts d'échafaudage intérieurs (échafaudages légers), à consoles, donnant accès à toutes les voûtes de la Basilique ainsi qu'à toutes ses parois intérieures (cf. planches 02-03)
- 1 tableau électrique principal de chantier (60A), ainsi que 3 sous-tableaux mobiles par étape d'intervention (40A), distribués à différents niveaux des ponts
- 2 points d'eau, l'un situé au sol, l'autre sur les ponts
- 1 groupe WC public (cf. planche 01, lettre P')
- l'éclairage de base des ponts (l'éclairage nécessaire au travail de conservation-restauration est à la charge de l'adjudicataire)
- en période hivernale, le maintien hors gel des aires de travail (t min. < 7°C)

Le MO ne met pas à disposition les installations de chantier spécifiques aux travaux de conservation-restauration. Ces dernières devront être comptées aux articles du cahier des charges prévus à cet effet.

043.4 **Gestion des déchets.** Les prix unitaires indiqués dans le présent cahier des charges tiendront compte d'un tri des déchets qui respecte l'ordonnance fédérale, les directives cantonales et la recommandation SIA 430 réglant la gestion des déchets de chantier.

En particulier, le nombre des conteneurs mis à disposition par l'adjudicataire correspondra aux types de déchets produits par les travaux qui lui sont adjugés

043.5 **Nettoyages de chantier.** L'adjudicataire sera également responsable du nettoyage des salissures qu'il provoque et de l'évacuation de ses déchets. Ces nettoyages doivent être compris dans les prix unitaires

indiqués dans le présent cahier des charges et ne feront l'objet d'aucune plus-value.

De plus, en raison du nombre de visiteurs et de spécialistes qu'un tel chantier ne manque pas de faire venir, un nettoyage complet et soigné des installations, enceintes, ponts d'échafaudage, dépôts, etc. aura lieu chaque semaine (le vendredi).

Les opérations de nettoyage quotidien ou hebdomadaire doivent être comprises dans les prix unitaires indiqués par le soumissionnaire dans le présent cahier des charges. Elles ne donneront droit à aucune régie ni plus-value.

#### 044 **ACTIVITE LITURGIQUE**

044.1 La basilique de Valère est avant tout un site religieux. Des services y sont régulièrement donnés, selon le programme suivant:

- lundis: Adoration à 17h15, Vêpres-Messe à 18h30
- mardis: Adoration de 14h30 à 15h30
- jeudis: Adoration de 9h00 à 10h00

Aucune activité bruyante ne sera autorisée à Valère durant ces plages horaires.

D'autres manifestations ponctuelles pourront entraver momentanément le déroulement du chantier. Les dates de telles manifestations seront transmises au plus tôt à l'entrepreneur qui en tiendra compte dans l'établissement de son calendrier.

Les occasions liturgiques ne donnent droit à aucun dédommagement.

**050    INFORMATIONS    CONCERNANT    LE  
          CANDIDAT**

**051    RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

051.1    Cf. plus haut «Conditions générales du projet»,  
          (formulaire général de l'Etat du Valais).

**052    CONDITIONS DE PARTICIPATION.**

052.1    Cf. plus haut «Conditions générales du projet»,  
          (formulaire général de l'Etat du Valais) et chiffre 014  
          des «Conditions particulières».

**053    SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS**

**053.1    Liste des sous-traitants éventuels**

Nom: .....

Adresse: .....

Domaine: .....

Montant (en sfr.): .....

Nom: .....

Adresse: .....

Domaine: .....

Montant (en sfr.): .....

**053.2    Liste des fournisseurs éventuels:**

Nom: .....

Adresse: .....

Domaine: .....

Montant (en sfr.): .....

Nom: .....

Adresse: .....

Domaine: .....

Montant (en sfr.): .....

## **060 ENGAGEMENT**

### **061 ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR**

061.1 Cf. plus haut «Conditions générales du projet»,  
(formulaire général de l'Etat du Valais)

ag arch – 23 février 2018

## 100 VOÛTEMENT

### 110 INSTALLATIONS DE CHANTIER

#### 111 INSTALLATIONS DE CHANTIER

Remarque: les installations générales de chantier mises à la disposition des entreprises par le MO (échafaudages, eau, électricité, toilettes, etc.) sont décrites au chapitre 043 des «Conditions particulières». Ne sont comptées dans le présent chapitre que les installations de chantier propres aux travaux du soumissionnaire.

Forfait d'installation de chantier pour l'ensemble des travaux faisant l'objet du chapitre 100, comprenant la mise à disposition (amenée, mise en place, repli) des machines et engins qui ne font pas l'objet de mentions particulières dans le corps des articles de la soumission mais sont nécessaires à l'exécution des travaux préconisés par le soumissionnaire conforme aux règles de l'art, aux prescriptions de la SUVA, et dans les délais impartis.

Les installations de chantier faisant l'objet du présent forfait se conformeront aux directives des services cantonaux et municipaux concernés (protection de la nature, conservation patrimoniale, etc.).

fft 1.0 .....

## 120 DOCUMENTATION AVANT TRAVAUX

Est chiffrée dans ce chapitre (120), la documentation «avant travaux» des pierres, enduits et pellicules picturales se trouvant à l'intrados du voûtement de la Basilique (arcs et voûtains), dans l'état matériel qui est le leur aujourd'hui, selon le protocole de documentation défini par le soumissionnaire à l'annexe 4 du dossier d'offre.

#### 121 NEF

##### 121.1 Vaisseau central, travées 1-4

a) voûtains

gl 1.0 .....

b) travée 4, voûtain O, témoin 1554 (1)

gl 1.0 .....

c) arcs (doubleaux, ogives, clé)

gl 1.0 .....

##### 121.2 Bas-côté nord, travées 1-4

a) voûtains

gl 1.0 .....

	b) arcs (doubleaux, formerets, ogives)	gl	1.0	.....	.....
121.3	<b>Bas-côté sud, travées 1-4</b>				
	a) voûtains	gl	1.0	.....	.....
	b) arcs (doubleaux, formerets, ogives)	gl	1.0	.....	.....
122	<b>TRANSEPT</b>				
122.1	<b>Croisée</b>				
	a) voûtains	gl	1.0	.....	.....
	b) arcs (ogives, clé)	gl	1.0	.....	.....
122.2	<b>Croisillon nord</b>				
	a) voûte	gl	1.0	.....	.....
122.3	<b>Croisillon sud</b>				
	a) voûte	gl	1.0	.....	.....

## 130 TRAVAUX PERLIMINAIRES

Sont chiffrées dans ce chapitre (130) divers travaux préliminaires aux interventions de conservation-restauration-restitution du voûtement, tels qu'assistance au maçon, sondages de reconnaissance, mises au jour d'enduits ou de décors, etc.

Les travaux préliminaires décomptés en régie se feront sur commande expresse de la DT (pour être admis au visa, les bons de régie doivent être transmis à la DT dans la semaine qui suit l'exécution des travaux; pour les rabais liés au décompte en régie: cf. article 017.7 des «Conditions particulières»):

### 131 SONDAGES ET MISES AU JOUR

131.1	Réalisation de divers sondages stratigraphiques ou de reconnaissance à l'intrados des voûtes et voûtains de la nef et du transept				
	a) tarif moyen	h	40.0	.....	.....
131.2	Prélèvement à l'intrados des voûtes et voutains de divers échantillons matériels destinés aux analyses de laboratoire (nc. analyses)				
	a) tarif moyen	h	8.0	.....	.....

131.3	Mises au jour diverses d'enduits ou de décors peints antérieurs à la fin du 19 <sup>e</sup> siècle (13 <sup>e</sup> -17 <sup>e</sup> siècles) par enlèvement précautionneux de l'enduit 1896-1902 qui les recouvre.				
	a) tarif moyen	h	40.0	.....	.....
132	<b>AUTRE</b>				
132.1	Assistance au maçon dans la délimitation des zones d'enduits trop dégradées pour être conservées (le piquage des enduits altérés est à l'a charge du maçon)				
	a) tarif moyen	h	40.0	.....	.....
132.2	Travaux préliminaires divers à réaliser aux parois de la Basilique, décomptés en régie, sur commande expresse de la DT:				
	a) responsable de projet	h	8.0	.....	.....
	b) conservateur-restaurateur	h	40.0	.....	.....
	c) aide	h	40.0	.....	.....
	d) stagiaire ou apprenti	h	16.0	.....	.....

## 140 TRAVAUX DE CONSERVATION

Sont chiffrées dans ce chapitre (140), les interventions de *conservation* (consolidations et nettoyages) des pierres, enduits et pellicules picturales se trouvant à l'intrados du voûtement de la Basilique (arcs et voûtains), selon le protocole d'intervention défini par le soumissionnaire à l'annexe 4 du dossier d'offre.

### 141 NEF, TRAVEE 1

#### 141.1 Vaisseau central

a) voûtains					
- support et enduits	m2	9.0	.....	.....	
b) demi-arc doubleau E (2)					
- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....	
- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....	
c) arcs d'ogive (3)					
- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....	
- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....	

141.2	<b>Bas-côté nord</b>				
	a) voûtains				
	- support et enduits	m2	12.0	.....	.....
	b) demi-arc doubleau E (4)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
	c) arcs d'ogive (5)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
141.3	<b>Bas-côté sud</b>				
	a) voûtains				
	- support et enduits	m2	12.0	.....	.....
	b) demi-arc doubleau E (4)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
	c) arcs d'ogive (5)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
142	<b>NEF, TRAVEE 2</b>				
142.1	<b>Vaisseau central</b>				
	a) voûtains				
	- support et enduits	m2	36.0	.....	.....
	b) demi-arcs doubleaux O+E (2)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
	c) arcs d'ogive (3)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	6.0	.....	.....
142.2	<b>Bas-côté nord</b>				
	a) voûtains, yc. écoinçon vertical E				
	- support et enduits	m2	12.5	.....	.....

	b) demi-arcs doubleaux O+E (4)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
	c) arcs d'ogive (5)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
142.3	<b>Bas-côté sud</b>				
	a) voûtains, yc. écoinçon vertical E				
	- support et enduits	m2	18.0	.....	.....
	b) demi-arcs doubleaux O+E (4)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
	c) arcs d'ogive (5)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
143	<b>NEF, TRAVEE 3</b>				
143.1	<b>Vaisseau central</b>				
	a) voûtains				
	- support et enduits	m2	40.0	.....	.....
	b) demi-arcs doubleaux O+E (2)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
	c) arcs d'ogive (3)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
143.2	<b>Bas-côté nord</b>				
	a) voûtains				
	- support et enduits	m2	12.5	.....	.....
	b) demi-arcs doubleaux O+E (4)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....

	c) arc formeret N (4)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	1.0	.....	.....
	d) arcs d'ogive (5)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
143.3	<b>Bas-côté sud</b>				
	a) voûtains				
	- support et enduits	m2	14.0	.....	.....
	b) demi-arcs doubleaux O+E (4)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
	c) arc formeret S (4)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	1.0	.....	.....
	d) arcs d'ogive (5)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
144	<b>NEF, TRAVEE 4</b>				
144.1	<b>Vaisseau central</b>				
	a) voûtains				
	- support et enduits	m2	72.5	.....	.....
	b) voûtain O, témoin 1554 (1)				
	- support, enduits et pellicules picturales, tarif moyen	p	1.0	.....	.....
	c) demi-arc doubleau O (2)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
	d) arcs d'ogive (3), nc. clé (6)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....

	e) clé (6)				
	- pierre et mortiers de joint				
	- pellicules picturales, au tarif moyen	p	1.0	.....	.....
		h	1.0	.....	.....
144.2	<b>Bas-côté nord</b>				
	a) voûtains				
	- support et enduits				
		m2	17.0	.....	.....
	b) demi-arc doubleau O (4)				
	- pierre et mortiers de joint				
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	gl	1.0	.....	.....
		h	2.0	.....	.....
	c) arc formeret N (4)				
	- pierre et mortiers de joint				
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	gl	1.0	.....	.....
		h	1.0	.....	.....
	d) arcs d'ogive (5)				
	- pierre et mortiers de joint				
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	gl	1.0	.....	.....
		h	4.0	.....	.....
144.3	<b>Bas-côté sud</b>				
	a) voûtains				
	- support et enduits				
		m2	21.0	.....	.....
	b) demi-arc doubleau O (4)				
	- pierre et mortiers de joint				
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	gl	1.0	.....	.....
		h	2.0	.....	.....
	c) arc formeret S (4)				
	- pierre et mortiers de joint				
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	gl	1.0	.....	.....
		h	1.0	.....	.....
	d) arcs d'ogive (5)				
	- pierre et mortiers de joint				
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	gl	1.0	.....	.....
		h	4.0	.....	.....
145	<b>TRANSEPT</b>				
145.1	<b>Croisée</b>				
	a) voûtains				
	- support et enduits				
		m2	65.5	.....	.....

	b) arcs d'ogive (3), nc. clé (6)				
	- pierre et mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales éventuelles, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
	c) clé (6)				
	- pierre et mortiers de joint	p	1.0	.....	.....
	- pellicules picturales, au tarif moyen	p	1.0	.....	.....
145.2	<b>Croisillon nord</b>				
	a) voûte (7)				
	- support et enduits	m2	44.0	.....	.....
145.3	<b>Croisillon sud</b>				
	a) voûte (7)				
	- support et enduits	m2	45.0	.....	.....
146	<b>AUTRE</b>				
146.1	Travaux divers de conservation à réaliser aux voûtements de la Basilique, décomptés en régie, sur commande expresse de la DT ou sur la base de devis spécifiques complémentaires (pour être admis au visa, les bons de régie doivent être transmis à la DT dans la semaine qui suit l'exécution des travaux; pour les rabais liés au décompte en régie: cf. article 017.7 des «Conditions particulières»):				
	a) responsable de projet	h	8.0	.....	.....
	b) conservateur-restaurateur	h	42.0	.....	.....
	c) aide	h	42.0	.....	.....
	d) stagiaire ou apprenti	h	16.0	.....	.....

## 150 TRAVAUX DE RESTAURATION

Sont chiffrées dans ce chapitre (150), les interventions de *restauration* (rhabillages et intégrations chromatiques) des pierres, enduits et pellicules picturales se trouvant à l'intrados du voûtement de la Basilique (arcs et voûtains), selon le protocole d'intervention défini par le soumissionnaire à l'annexe 4 du dossier d'offre.

151	<b>NEF</b>				
151.1	<b>Vaisseau central, travées 1-4</b>				
	a) voûtains, au tarif moyen	h	80.0	.....	.....
	b) travée 4, voûtain O, témoin 1554 (1), au tarif moyen	h	40.0	.....	.....
	c) arcs (doubleaux, ogives, clé), au tarif moyen	h	80.0	.....	.....
151.2	<b>Bas-côté nord, travées 1-4</b>				
	a) voûtains, au tarif moyen	h	32.0	.....	.....
	b) arcs (doubleaux, formerets, ogives), au tarif moyen	h	32.0	.....	.....
151.3	<b>Bas-côté sud, travées 1-4</b>				
	a) voûtains, au tarif moyen	h	32.0	.....	.....
	b) arcs (doubleaux, formerets, ogives), au tarif moyen	h	32.0	.....	.....
152	<b>TRANSEPT</b>				
152.1	<b>Croisée</b>				
	a) voûtains, au tarif moyen	h	24.0	.....	.....
	b) arcs (ogives, clé), au tarif moyen	h	24.0	.....	.....
152.2	<b>Croisillon nord</b>				
	a) voûte, au tarif moyen	h	16.0	.....	.....
152.3	<b>Croisillon sud</b>				
	a) voûte, au tarif moyen	h	16.0	.....	.....
153	<b>AUTRES</b>				
153.1	Travaux divers de restauration à réaliser aux voûtements de la Basilique, décomptés en régie, sur commande expresse de la DT ou sur la base de devis spécifiques complémentaires (pour être admis au visa, les bons de régie doivent être transmis à la DT dans la semaine qui suit l'exécution des travaux; pour les rabais liés au décompte en régie: cf. article 017.7 des «Conditions particulières»):				
	a) responsable de projet	h	8.0	.....	.....
	b) conservateur-restaurateur	h	40.0	.....	.....
	c) aide	h	40.0	.....	.....
	d) stagiaire ou apprenti	h	16.0	.....	.....

## 160 TRAVAUX DE RESTITUTION

Sont chiffrées dans ce chapitre (160), les interventions de *restitution* du décors de faux appareil sur les enduits se trouvant à l'intrados du voûtement de la Basilique (voûtains), selon le protocole d'intervention défini par le soumissionnaire à l'annexe 4 du dossier d'offre.

Les éléments architecturaux (arcs doubleaux, d'ogives, formerets, etc.) sont laissés dans leur état actuel, sans badigeon.

### 161 NEF, TRAVEE 1

#### 161.1 Vaisseau central

a) voûtains

m2 67.0 .....

#### 161.2 Bas-côté nord

a) voûtains

m2 26.0 .....

#### 161.3 Bas-côté sud

a) voûtains

m2 34.0 .....

### 162 NEF, TRAVEE 2

#### 162.1 Vaisseau central

a) voûtains

m2 72.0 .....

#### 162.2 Bas-côté nord

a) voûtains, yc. écoinçon vertical E

m2 30.0 .....

#### 162.3 Bas-côté sud

a) voûtains, yc. écoinçon vertical E

m2 36.0 .....

### 163 NEF, TRAVEE 3

#### 163.1 Vaisseau central

a) voûtains

m2 80.0 .....

#### 163.2 Bas-côté nord

a) voûtains

m2 25.0 .....

#### 163.3 Bas-côté sud

a) voûtains

m2 28.0 .....

164	<b>NEF, TRAVEE 4</b>				
164.1	<b>Vaisseau central</b>				
	a) voûtains (témoin 1554 nc.)	m2	90.0	.....	.....
164.2	<b>Bas-côté nord</b>				
	a) voûtains	m2	25.0	.....	.....
164.3	<b>Bas-côté sud</b>				
	a) voûtains	m2	31.0	.....	.....
165	<b>TRANSEPT</b>				
165.1	<b>Croisée</b>				
	a) voûtains	m2	82.0	.....	.....
165.2	<b>Croisillon nord</b>				
	a) voûte (couleur pierre, unie, sans joints feints ni filet de bordure)	m2	55.0	.....	.....
165.3	<b>Croisillon sud</b>				
	a) voûte (couleur pierre, unie, sans joints feints ni filet de bordure)	m2	56.0	.....	.....
166	<b>AUTRES</b>				
	Travaux divers de restitution de décors à l'intrados des voûtements de la Basilique, décomptés en régie, sur commande expresse de la DT ou sur la base de devis spécifiques complémentaires (pour être admis au visa, les bons de régie doivent être transmis à la DT dans la semaine qui suit l'exécution des travaux; pour les rabais liés au décompte en régie: cf. article 017.7 des «Conditions particulières»):				
166.1	- aux claveaux des doubleaux et ogives (joints feints):				
	a) tarif moyen	h	24.0	.....	.....
166.2	- au témoin de 1554 (1)				
	a) tarif moyen	h	24.0	.....	.....
166.3	- à la clé des ogives, 4 <sup>e</sup> travée du vaisseau central (6)				
	a) tarif moyen	h	16.0	.....	.....
166.4	- en divers endroits				
	a) responsable de projet	h	8.0	.....	.....
	b) conservateur-restaurateur	h	40.0	.....	.....

c) aide	h	40.0	.....	.....
c) stagiaire ou apprenti	h	16.0	.....	.....

## 170 DOCUMENTATION APRES TRAVAUX

Est chiffrée dans ce chapitre (170), la documentation «après travaux» aux pierres, enduits et pellicules picturales se trouvant à l'intrados du voûtement de la Basilique (arcs et voûtains), selon le protocole de documentation défini par le soumissionnaire à l'annexe 4 du dossier d'offre.

### 171 NEF

#### 171.1 Vaisseau central, travées 1-4

a) voûtains	gl	1.0	.....	.....
b) travée 4, voûtain O, témoin 1554 (1)	gl	1.0	.....	.....
c) arcs (doubleaux, ogives, clé)	gl	1.0	.....	.....

#### 171.2 Bas-côté nord, travées 1-4

a) voûtains	gl	1.0	.....	.....
b) arcs (doubleaux, formerets, ogives)	gl	1.0	.....	.....

#### 171.3 Bas-côté sud, travées 1-4

a) voûtains	gl	1.0	.....	.....
b) arcs (doubleaux, formerets, ogives)	gl	1.0	.....	.....

### 172 TRANSEPT

#### 172.1 Croisée

a) voûtains	gl	1.0	.....	.....
b) arcs (ogives, clé)	gl	1.0	.....	.....

#### 172.2 Croisillon nord

a) voûte	gl	1.0	.....	.....
----------	----	-----	-------	-------

#### 172.3 Croisillon sud

a) voûte	gl	1.0	.....	.....
----------	----	-----	-------	-------

Total chapitre **100** .....

=====

## 200 PAROIS

### 210 INSTALLATIONS DE CHANTIER

#### 211 INSTALLATIONS DE CHANTIER

Remarque: les installations générales de chantier mises à la disposition des entreprises par le MO (échafaudages, eau, électricité, toilettes, etc.) sont décrites au chapitre 043 des «Conditions particulières». Ne sont comptées dans le présent chapitre que les installations de chantier propres aux travaux du soumissionnaire.

Forfait d'installation de chantier pour l'ensemble des travaux faisant l'objet du chapitre 100, comprenant la mise à disposition (amenée, mise en place, repli) des machines et engins qui ne font pas l'objet de mentions particulières dans le corps des articles de la soumission mais sont nécessaires à l'exécution des travaux préconisés par le soumissionnaire conforme aux règles de l'art, aux prescriptions de la SUVA, et dans les délais impartis.

Les installations de chantier faisant l'objet du présent forfait se conformeront aux directives des services cantonaux et municipaux concernés (protection de la nature, conservation patrimoniale, etc.).

fft 1.0 .....

### 220 DOCUMENTATION AVANT TRAVAUX

Est chiffrée dans ce chapitre (220), la documentation «avant travaux» des pierres, enduits et pellicules picturales se trouvant aux parois de la Basilique (fonds de parois et éléments architecturaux), dans l'état matériel qui est le leur aujourd'hui, selon le protocole de documentation défini par le soumissionnaire à l'annexe 4 du dossier d'offre.

#### 221 NEF

##### 221.1 Vaisseau central, travées 1-4

a) fonds de paroi (N+E+S)

gl 1.0 .....

b) éléments architecturaux (piles, arcs, corniches, ébrasements baies hautes, quadrilobe, etc.)

gl 1.0 .....

##### 221.2 Bas-côté nord, travées 1-4

a) fonds de paroi (O+N), nc. escalier Archives (33) sacristie (34) et chapelle St-Nicolas (34)

gl 1.0 .....

b) éléments architecturaux (pilastres, piles, ébrasements baies basses, oculus, portes, etc.)

gl 1.0 .....

c) escalier Archives (33): parois extérieures

gl 1.0 .....

221.3	<b>Bas-côté sud, travées 1-4</b>				
	a) fonds de paroi (O+S), nc. chapelles du St-Sacrement (35) et de Rarogne (36)	gl	1.0	.....	.....
	b) éléments architecturaux (pilastres, piles, ébrasements baies basses)	gl	1.0	.....	.....
222	<b>TRANSEPT</b>				
222.1	<b>Croisée</b>				
	a) fonds de paroi (S+O+N)	gl	1.0	.....	.....
	b) éléments architecturaux (piles, arcs, quadrilobe)	gl	1.0	.....	.....
222.2	<b>Croisillon nord</b>				
	a) fonds de paroi (O+N+E) nc. chapelles Molitor (38), Ste-Catherine (42) et mur de chœur N (31)	gl	1.0	.....	.....
	b) éléments architecturaux (piles, arcs, ébrasement baie basse)	gl	1.0	.....	.....
222.3	<b>Croisillon sud</b>				
	a) fonds de paroi (E+S+O) nc. mur de chœur S (31)	gl	1.0	.....	.....
	b) éléments architecturaux (piles, arcs, ébrasement baie basse)	gl	1.0	.....	.....

## 230 TRAVAUX PRELIMINAIRES

Sont chiffrées dans ce chapitre (230) divers travaux préliminaires aux interventions de conservation-restauration-restitution des parois, tels qu'assistance au maçon, sondages de reconnaissance, mises au jour d'enduits ou de décors, etc.

Les travaux préliminaires décomptés en régie se feront sur commande expresse de la DT (pour être admis au visa, les bons de régie doivent être transmis à la DT dans la semaine qui suit l'exécution des travaux; pour les rabais liés au décompte en régie: cf. article 017.7 des «Conditions particulières»):

### 231 SONDAGES ET MISES AU JOUR

231.1	Réalisation de divers sondages stratigraphiques ou de reconnaissance aux parois de la Basilique				
	a) tarif moyen	h	40.0	.....	.....
231.2	Prélèvement aux parois intérieures de la Basilique de divers échantillons matériels destinés aux analyses de laboratoire (nc. analyses)				

	a) tarif moyen		h	8.0	.....	.....
231.3	Mises au jour diverses d'enduits ou de décors peints antérieurs à la fin du 19 <sup>e</sup> siècle (13 <sup>e</sup> -17 <sup>e</sup> siècles) par enlèvement précautionneux de l'enduit 1896-1902 qui les recouvre.					
	a) tarif moyen		h	24.0	.....	.....
231.4	Mise au jour au bas des gouttereaux du bas-côtés sud du décors de faux appareil médiéval, par enlèvement précautionneux du/des badigeon(s) blanc(s) qui les recouvre(nt) depuis la restauration de 1896-1902.					
	a) fonds de parois O+S (39)		m2	60.0	.....	.....
<b>232</b>	<b>AUTRE</b>					
232.1	Assistance au maçon dans la délimitation des zones d'enduits ou portions de mortier de joints trop dégradées pour être conservées (le piquage des enduits et des mortiers de joints altérés est à l'a charge du maçon)					
	a) tarif moyen		h	32.0	.....	.....
232.2	Travaux préliminaires divers à réaliser aux parois de la Basilique, décomptés en régie, sur commande expresse de la DT:					
	a) responsable de projet		h	8.0	.....	.....
	b) conservateur-restaurateur		h	40.0	.....	.....
	c) aide		h	40.0	.....	.....
	d) stagiaire ou apprenti		h	8.0	.....	.....

## 240 TRAVAUX DE CONSERVATION

Sont chiffrée dans ce chapitre (240), les interventions de *conservation* (consolidations et nettoyages) des pierres, enduits et pellicules picturales se trouvant aux parois de la Basilique (fonds de parois et éléments architecturaux), selon le protocole d'intervention défini par le soumissionnaire à l'annexe 4 du dossier d'offre.

### 241 NEF TRAVEE 1

#### 241.1 Vaisseau central

a) fonds de paroi N+S

- enduits (secteurs 10)

		m2	39.0	.....	.....
--	--	----	------	-------	-------

- pierre (secteurs 11, sans décors)	m2	18.0	.....	.....
- mortiers de joint (secteurs 11, sans décors)	m1	76.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	6.0	.....	.....
b) corniches N+ S (32)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
c) demi-piles doubleaux-ogives NO+NE+SE+SO (14)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
d) arcs N+S (12)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
e) piles d'arcs NO+NE+SE+SO (13)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
f) ébrasement baies hautes N+S (15)				
- pierre (avec décors)	p	2.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....

241.2 **Bas-côté nord**

a) fonds de paroi O+N, nc. escalier trésor (33)				
- enduits (secteurs 10).				
- pierre (secteurs 11, sans décors)	m2	9.5	.....	.....
	m2	3.0	.....	.....
- mortiers de joint (secteurs 11, sans décors)	m1	15.0	.....	.....
- conservation éventuels vestiges décors peints	h	2.0	.....	.....
b) demi-pile de doubleau et d'ogive SE (17)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....

- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
c) demi-pilastre de doubleau et d'ogive NE (18)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
d) ébrasements baie basse N (19), yc. bouchon				
- pierre	p	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
e) parois extérieures escalier Archives (33)				
- parois S+SE+E, parties inférieures et supérieures	m2	42.0	.....	.....
- fenêtres, haute et basse	p	2.0	.....	.....
- porte	p	1.0	.....	.....
<b>241.3 Bas-côté sud</b>				
a) fond parois O+S				
- enduits (secteurs 10)	m2	40.0	.....	.....
- pierre (secteurs 11, sans décors)	m2	6.0	.....	.....
- mortiers de joint (secteurs 11, sans décors)	m1	31.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
b) demi-piles de doubleau et d'ogives NO+NE (17)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
c) console d'ogive SO (17)				
- pierre	p	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
d) demi-pilastre de doubleau et d'ogives SE (18)				
- pierre (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....

- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
e) ébrasements baie basse S (19)				
- pierre	p	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
f) encadrement porte O (21)				
- pierre	p	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....

## 242 NEF TRAVEE 2

### 242.1 Vaisseau central

a) fonds de paroi N+S				
- enduits (secteurs 10)	m2	38.0	.....	.....
- pierre (secteurs 11, sans décors)	m2	20.0	.....	.....
- mortiers de joint (secteurs 11, sans décors)	m1	114.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	6.0	.....	.....
b) corniches N+ S (32)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
c) demi-piles doubleaux-ogives NO+NE+SE+SO (14)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
d) arcs N+S (12)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
e) piles d'arcs NO+NE+SO (13), nc. chapelle St-Sebastien (36)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....

- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
f) ébrasement baies hautes N+S (15)				
- pierre (avec décors)	p	2.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
<b>242.2 Bas-côté nord</b>				
a) fonds de paroi N				
- enduits (secteurs 10)	m2	13.5	.....	.....
b) demi-piles de doubleau et d'ogives SO+SE (17)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
c) demi-pilastres doubleaux et ogives NO+NE (18)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
d) ébrasement oculus N (20)				
- pierre	p	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
e) encadrement porte N (21)				
- pierre	p	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
<b>242.3 Bas-côté sud</b>				
a) fond parois S, nc. chapelle de Rarogne (36)				
- enduits (secteurs 10)	m2	9.0	.....	.....
- pierre (secteurs 11, sans décors)	m2	3.0	.....	.....
- mortiers de joint (secteurs 11, sans décors)	m1	14.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....

b) demi-pile de doubleau et d'ogives NO (17)

- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....

c) demi-pilastres de doubleau et ogives SO+SE (18)

- pierre (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....

d) ébrasements baie basse S (19)

- pierre	p	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....

243 **NEF TRAVEE 3**

243.1 **Vaisseau central**

a) fonds de paroi N+S

- enduits (secteurs 10)	m2	6.0	.....	.....
- pierre (secteurs 11, avec décors)	m2	60.0	.....	.....
- mortiers de joint (secteurs 11, avec décors)	m1	416.0	.....	.....

b) corniches N+ S (32)

- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....

c) demi-piles doubleaux-ogives NO+NE+SE+SO (14),  
nc. jubé (40)

- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....

d) arcs N+S (12), nc. jubé (40)

- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....

- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
e) piles d'arcs NO+NE+SE+SO (13), yc. stylobate NE, nc. jubé (40)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
f) ébrasement baies hautes N+S (15)				
- pierre (avec décors)	p	2.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	2.0	.....	.....
<b>243.2 Bas-côté nord</b>				
a) fonds de paroi N				
- enduits (secteurs 10)	m2	0.0	.....	.....
- pierre (secteurs 11, sans décors)	m2	6.0	.....	.....
- mortiers de joint (secteurs 11, sans décors)	m1	35.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
b) demi-piles de doubleau et d'ogives SO+SE (17), yc. stylobate SE, nc. jubé (40)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
c) demi-pilastres doubleaux et ogives NO+NE (18)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
d) ébrasements baie basse N (19)				
- pierre	p	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	1.0	.....	.....
<b>243.3 Bas-côté sud</b>				
a) fond parois S				
- enduits (secteurs 10)	m2	32.0	.....	.....

- pierre (secteurs 11, sans décors)	m2	8.0	.....	.....
- mortiers de joint (secteurs 11, sans décors)	m1	49.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
b) demi-piles de doubleau et d'ogives NO+NE (17), yc. stylobate NE, nc. jubé (40)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
c) demi-pilastres de doubleau et ogives SO+SE (18)				
- pierre (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
d) ébrasements baie basse S (19)				
- pierre	p	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	1.0	.....	.....

244 **NEF TRAVEE 4**

244.1 **Vaisseau central**

a) fonds de paroi N+E+S				
- pierre (secteurs 11, avec décors)	m2	102.0	.....	.....
- mortiers de joint (secteurs 11, avec décors)	m1	575.0	.....	.....
b) corniches N+E+S (32)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	3.0	.....	.....
c) demi-piles de doubleaux et d'ogives NO+SO (14), nc. jubé (40) et stalles (41)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
d) demi-piles d'ogives NE+SE (14), nc. jubé (40) et stalles (41)				

- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
e) arcs N+S (12), nc. jubé (40)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	2.0	.....	.....
f) piles d'arcs NO+NE+SE+SO (13), nc. sacristie (34), chapelle St-Sacrement (35) et stalles (41)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
g) ébrasement baies hautes N+S (15)				
- pierre (avec décors)	p	2.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
h) ébrasement quadrilobe E (16)				
- pierre (avec décors)	p	1.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....

244.2 **Bas-côté nord**

a) fonds de paroi N, sacristie (34) nc.				
- enduits (secteurs 10)	m2	12.0	.....	.....
- pierre (secteurs 11, sans décors)	m2	7.0	.....	.....
- mortiers de joint (secteurs 11, sans décors)	m1	39.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	1.0	.....	.....
b) demi-pile de doubleau et d'ogive SO (17), sacristie (34) nc.				
- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- conservation éventuels vestiges décors peints	h	2.0	.....	.....
c) demi-pile d'ogive SE (17), sacristie (34) nc.				
- pierre	gl	1.0	.....	.....

- mortiers de joint				
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	gl	1.0	.....	.....
d) demi-pilastre de doubleau et d'ogive NO (18), sacristie (34) nc.	h	4.0	.....	.....
- pierre				
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	gl	1.0	.....	.....
e) ébrasements baie basse N (19)	h	2.0	.....	.....
- pierre				
- mortiers de joint	p	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	gl	1.0	.....	.....
	h	1.0	.....	.....

### 244.3 Bas-côté sud

a) fonds de paroi S, nc. chapelle St-Sacrement (35)				
- enduits (secteurs 10)				
- pierre (secteurs 11, avec décors)	m2	36.0	.....	.....
- mortiers de joint (secteurs 11, avec décors)	m2	8.0	.....	.....
b) demi-pile de doubleau et d'ogives NO (17), nc. chapelle St-Sacrement (35)	m1	43.0	.....	.....
- pierre				
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- conservation éventuels vestiges décors peints	gl	1.0	.....	.....
c) demi-pile d'ogives NE (17), nc. chapelle St-Sacrement (35)	h	2.0	.....	.....
- pierre				
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	gl	1.0	.....	.....
d) demi-pilastre de doubleau et d'ogive SO (18)	h	2.0	.....	.....
- pierre				
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	gl	1.0	.....	.....
	h	2.0	.....	.....
e) ébrasements baie basse S (19)				
- pierre	gl	1.0	.....	.....

	- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	1.0	.....	.....
245	<b>TRANSEPT</b>				
245.1	<b>Croisée</b>				
	a) fonds de paroi N+O				
	- enduits (secteurs 11, avec décors)	m2	62.0	.....	.....
	b) fonds de paroi S				
	- enduits (secteurs 11, avec décors superposés 16 <sup>e</sup> -19 <sup>e</sup> siècles et efflorescences)	m2	33.0	.....	.....
	c) piles d'ogives NO+NE+SE+SO (14)				
	- pierre	gl	1.0	.....	.....
	- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
	d) arcs N+S (22)				
	- pierre (avec décors)	gl	2.0	.....	.....
	- mortiers de joint (avec décors)	gl	2.0	.....	.....
	- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
	e) arc O (22)				
	- pierre (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
	- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
	- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	4.0	.....	.....
	f) piles d'arc O (13)				
	- pierre	gl	1.0	.....	.....
	- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
	- conservation éventuels vestiges décors peints	h	4.0	.....	.....
	g) ébrasement quadrilobe O (16)				
	- pierre (avec décors)	p	1.0	.....	.....
	- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
245.2	<b>Croisillon nord</b>				
	a) fonds de paroi O+N+E+S, chapelle Molitor (38) nc.				

- enduits (secteurs 10)	m2	43.0	.....	.....
- pierre (secteurs 11, sans décors)	m2	11.0	.....	.....
- mortiers de joint (secteurs 11, sans décors)	m1	64.0	.....	.....
b) arc O (24)				
- pierre (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
c) pile d'ogive et d'arc S (25), nc. sacristie (34)				
- pierre (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
d) pilastre d'ogive et d'arc N (25), nc. sacristie (34)				
- pierre (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
- éventuels vestiges décors peints, au tarif moyen	h	1.0	.....	.....
e) ébrasements baie basse N (28)				
- pierre	p	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- conservation éventuels vestiges décors peints	h	2.0	.....	.....

245.3 **Croisillon sud**

a) fonds de paroi O+S+E+N				
- enduits (secteurs 10)	m2	70.0	.....	.....
b) arc O (24), remplage compris				
- enduits (secteurs 10)	gl	1.0	.....	.....
- pierre (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
c) pile d'ogive et d'arc N (25)				
- pierre (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
d) pilastre d'ogive et d'arc S (25)				
- pierre (avec décors)	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint (avec décors)	gl	1.0	.....	.....

e) ébrasements baie basse S (28)

- pierre	gl	1.0	.....	.....
- mortiers de joint	gl	1.0	.....	.....
- conservation éventuels vestiges décors peints	h	2.0	.....	.....

## 246 AUTRES

246.1 Travaux divers de conservation à réaliser aux parois de la Basilique, décomptés en régie, sur commande expresse de la DT ou sur la base de devis spécifiques complémentaires (pour être admis au visa, les bons de régie doivent être transmis à la DT dans la semaine qui suit l'exécution des travaux; pour les rabais liés au décompte en régie: cf. article 017.7 des «Conditions particulières»):

a) responsable de projet	h	8.0	.....	.....
b) conservateur-restaurateur	h	40.0	.....	.....
c) aide	h	40.0	.....	.....
d) stagiaire ou apprenti	h	16.0	.....	.....

## 250 TRAVAUX DE RESTAURATION

Sont chiffrées dans ce chapitre (250), les interventions de *restauration* (rhabillages et intégrations chromatiques) des pierres, enduits et pellicules picturales se trouvant aux parois de la Basilique (fonds de parois et éléments architecturaux), selon le protocole d'intervention défini par le soumissionnaire à l'annexe 4 du dossier d'offre.

### 251 NEF TRAVEE 1

#### 251.1 Vaisseau central

a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parements, baies hautes, corniches, piles et demi-piles, arcs) ou de mortiers de joints

- tarif moyen	h	40.0	.....	.....
---------------	---	------	-------	-------

#### 251.2 Bas-côté nord

a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parements, baie basse, demi-piles, demi-pilastres) ou de mortiers de joints

- tarif moyen	h	32.0	.....	.....
---------------	---	------	-------	-------

	b) intégration chromatique des lacunes et graffitis récents aux parois extérieures de l'escalier des archives (33)				
	- tarif moyen	h	8.0	.....	.....
	c) intégration chromatique du fond des parois hautes (probablement 1896-1902) au fond des parois inférieures (av 1570) (33)	m2	26.0	.....	.....
<b>251.3</b>	<b>Bas-côté sud</b>				
	a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parements, baie basse, piles et demi-piles, demi-pilastres, consoles) ou de mortiers de joints				
	- tarif moyen	h	32.0	.....	.....
	b) intégration chromatique de décors médiévaux sur enduits (39)				
	- tarif moyen	h	88.0	.....	.....
<b>252</b>	<b>NEF TRAVEE 2</b>				
<b>252.1</b>	<b>Vaisseau central</b>				
	a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parement, baies hautes, corniches, piles et demi-piles, arcs)				
	- tarif moyen	h	40.0	.....	.....
<b>252.2</b>	<b>Bas-côté nord</b>				
	a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parements, baie basse, demi-piles, demi-pilastres) ou de mortiers de joints				
	- tarif moyen	h	32.0	.....	.....
<b>252.3</b>	<b>Bas-côté sud</b>				
	a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parements, baie basse, demi-piles, demi-pilastres) ou de mortiers de joints				
	- tarif moyen	h	32.0	.....	.....
	b) intégration chromatique de décors médiévaux sur enduits (39), nc. chapelle de Rarogne (36)				
	- tarif moyen	h	8.0	.....	.....

253 **NEF TRAVEE 3**

253.1 **Vaisseau central**

a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parements, baies hautes, corniches, piles et demi-piles, arcs) ou de mortiers de joints

- tarif moyen

h 40.0 .....

b) restauration de décors médiévaux sur pierre appareillée

- fonds de façade (11)

m2 60.0 .....

- ébrasement baies hautes (15)

p 2.0 .....

253.2 **Bas-côté nord**

a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parements, baie basse, demi-piles, demi-pilastres) ou de mortiers de joints

- tarif moyen

h 32.0 .....

253.3 **Bas-côté sud**

a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parements, baie basse, demi-piles, demi-pilastres) ou de mortiers de joints

- tarif moyen

h 32.0 .....

b) intégration chromatique de décors médiévaux sur enduits (39)

- tarif moyen

h 88.0 .....

254 **NEF TRAVEE 4**

254.1 **Vaisseau central**

a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parements, baies hautes, corniches, piles et demi-piles, arcs) ou de mortiers de joints

- tarif moyen

h 40.0 .....

b) restauration de décors médiévaux sur pierre appareillée

- fonds de façade (11)

m2 102.0 .....

- ébrasement baies hautes (15)

p 2.0 .....

- ébrasement quadrilobe E (16)

p 1.0 .....

254.2	<b>Bas-côté nord</b>				
	a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parements, baie basse, demi-piles, demi-pilastres) ou de mortiers de joints, nc. sacristie (34)				
	- tarif moyen	h	32.0	.....	.....
254.3	<b>Bas-côté sud</b>				
	a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parements, baie basse, demi-piles, demi-pilastres) ou de mortiers de joints				
	- tarif moyen	h	32.0	.....	.....
	b) intégration chromatique de décors médiévaux sur enduits (secteurs 39), nc. chapelle St-Sacrement (35)				
	- tarif moyen	h	88.0	.....	.....
255	<b>TRANSEPT</b>				
255.1	<b>Croisée</b>				
	a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (quadrilobe, piles, arcs) ou de mortiers de joints				
	- tarif moyen	h	40.0	.....	.....
	b) intégration chromatique de décors 19 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> siècles sur enduits (secteurs 10)				
	- tarif moyen	h	120.0	.....	.....
	c) restauration de décors médiévaux sur pierre appareillée				
	- ébrasement quadrilobe E (16)	p	1.0	.....	.....
255.2	<b>Croisillon nord</b>				
	a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parements, baie basse, pilastres, arcs) ou de mortiers de joints				
	- tarif moyen	h	32.0	.....	.....
255.3	<b>Croisillon sud</b>				
	a) restauration ponctuelle d'éléments architecturaux en pierre (parements, baie basse, pilastres, arcs) ou de mortiers de joints				
	- tarif moyen	h	32.0	.....	.....

## 256 AUTRES

256.1 Travaux divers de restauration à réaliser aux parois de la Basilique, décomptés en régie, sur commande expresse de la DT ou sur la base de devis spécifiques complémentaires (pour être admis au visa, les bons de régie doivent être transmis à la DT dans la semaine qui suit l'exécution des travaux; pour les rabais liés au décompte en régie: cf. article 017.7 des «Conditions particulières»):

a) responsable de projet	h	8.0	.....	.....
b) conservateur-restaurateur	h	40.0	.....	.....
c) aide	h	40.0	.....	.....
d) stagiaire ou apprenti	h	16.0	.....	.....

## 260 TRAVAUX DE RESTITUTION

Sont chiffrées dans ce chapitre (260), les interventions de *restitution* du décor peint de faux appareil sur les enduits et pierres en parement des parois intérieures de la Basilique (fonds de parois), selon le protocole d'intervention défini par le soumissionnaire à l'annexe 4 du dossier d'offre.

### 261 NEF TRAVEE 1

#### 261.1 Vaisseau central

a) restitution du décor médiéval

- sur enduits (10)	m2	49.0	.....	.....
- sur pierre (11)	m2	18.0	.....	.....
- dans ébrasement des baies hautes (15)	p	2.0	.....	.....

#### 261.2 Bas-côté nord

a) restitution du décor médiéval

- sur enduits (10), nc. escalier de l'orgue (33)	m2	19.0	.....	.....
- sur pierre (11)	m2	3.0	.....	.....
- dans ébrasement de baie basse (19)	p	1.0	.....	.....

261.3	<b>Bas-côté sud</b>				
	a) restitution du décor médiéval				
	- sur enduits (10)	m2	30.0	.....	.....
	- sur pierre (11)	m2	6.0	.....	.....
	- dans ébrasement de baie basse (19)	p	1.0	.....	.....
262	<b>NEF TRAVEE 2</b>				
262.1	<b>Vaisseau central</b>				
	a) restitution du décor médiéval				
	- sur enduits (10)	m2	48.0	.....	.....
	- sur pierre (11)	m2	20.0	.....	.....
	- dans ébrasement des baies hautes (15)	p	2.0	.....	.....
262.2	<b>Bas-côté nord</b>				
	a) restitution du décor médiéval				
	- sur enduits (10)	m2	27.0	.....	.....
	- dans ébrasement de baie basse (19)	p	1.0	.....	.....
262.3	<b>Bas-côté sud</b>				
	a) restitution du décor médiéval				
	- sur enduits (10), nc. chapelle de Rarogne (36)	m2	12.0	.....	.....
	- sur pierre (11)	m2	3.0	.....	.....
	- dans ébrasement de baie basse (19)	p	1.0	.....	.....
263	<b>NEF TRAVEE 3</b>				
263.1	<b>Vaisseau central</b>				
	a) restitution du décor médiéval				
	- sur enduits (10)	m2	8.0	.....	.....
	- sur pierre (11)	m2	0.0	.....	.....
	- dans ébrasement des baies hautes (15)	p	0.0	.....	.....

263.2	<b>Bas-côté nord</b>				
	a) restitution du décor médiéval				
	- sur enduits (10)	m2	35.0	.....	.....
	- sur pierre (11)	m2	6.0	.....	.....
	- dans ébrasement de baie basse (19)	p	1.0	.....	.....
263.3	<b>Bas-côté sud</b>				
	a) restitution du décor médiéval				
	- sur enduits (10)	m2	17.0	.....	.....
	- sur pierre (11)	m2	8.0	.....	.....
	- dans ébrasement de baie basse (19)	p	1.0	.....	.....
264	<b>NEF TRAVEE 4</b>				
264.1	<b>Vaisseau central</b>				
	a) restitution du décor médiéval				
	- sur pierre (11)				
	- dans ébrasement des baies hautes (15)	m2	0.0	.....	.....
	- dans ébrasement quadrilobe E (16)	p	0.0	.....	.....
		p	0.0	.....	.....
264.2	<b>Bas-côté nord</b>				
	a) restitution du décor médiéval				
	- sur enduits (10), nc. sacristie (34) et chapelle St-Nicolas (34)	m2	15.0	.....	.....
	- sur pierre (11)	m2	7.0	.....	.....
	- dans ébrasement de baie basse (19)	p	1.0	.....	.....
264.3	<b>Bas-côté sud</b>				
	a) restitution du décor médiéval				
	- sur enduits (10), nc. chapelle St-Sacrement (35)	m2	19.0	.....	.....
	- sur pierre (11)	m2	8.0	.....	.....
	- dans ébrasement de baie basse (19)	p	1.0	.....	.....

265	<b>TRANSEPT</b>				
265.1	<b>Croisée</b>				
	a) restitution du décor 1896-1902 (id décor médiéval)				
	- dans les lacunes du décor existant, yc. raccords aux portions conservées du décor; métré min. 25 x 25 x 25 cm	m2	7.0	.....	.....
	- dans ébrasement quadrilobe O (16)	p	1.0	.....	.....
265.2	<b>Croisillon nord</b>				
	a) restitution du décor médiéval, fond couleur pierre seulement (pas de jointoiement feint)				
	- sur enduits (10)	m2	54.0	.....	.....
	- sur pierre (11)	m2	11.0	.....	.....
	- dans ébrasement de baie basse (28)	p	1.0	.....	.....
265.3	<b>Croisillon sud</b>				
	a) restitution du décor médiéval, fond couleur pierre seulement (pas de jointoiement feint)				
	- sur enduits (10)	m2	88.0	.....	.....
	- sur pierre (11)	m2	12.0	.....	.....
	- dans ébrasement de baie basse (28)	p	1.0	.....	.....
266	<b>AUTRES</b>				
266.1	Travaux divers de restitution à réaliser aux parois de la Basilique, décomptés en régie, sur commande expresse de la DT ou sur la base de devis spécifiques complémentaires (pour être admis au visa, les bons de régie doivent être transmis à la DT dans la semaine qui suit l'exécution des travaux; pour les rabais liés au décompte en régie: cf. article 017.7 des «Conditions particulières»):				
	a) responsable de projet	h	8.0	.....	.....
	b) conservateur-restaurateur	h	40.0	.....	.....
	c) aide	h	40.0	.....	.....
	d) stagiaire ou apprenti	h	16.0	.....	.....
270	<b>DOCUMENTATION</b>				
	<b>TRAVAUX</b>				
	<b>APRES</b>				



## 300 AUTRES TRAVAUX INTERIEURS

### 310 DOCUMENTATION AVANT TRAVAUX

Est chiffrée dans ce chapitre (310), la documentation de divers objets situés à l'intérieur de la Basilique dans l'état matériel qui est le leur aujourd'hui. Il s'agit essentiellement d'observer et documenter les étapes techniques d'intervention, d'en déterminer l'état de conservation et de proposer, en la vérifiant et en la chiffrant, une proposition conservation-restauration-restitution.

La documentation suivra le protocole défini par le soumissionnaire à l'annexe 4 du dossier d'offre (documentation) auquel ne sera ajouté que des propositions d'interventions chiffrées.

### 311 CHAPELLE DE RAROGNE

#### 311.1 L'ensemble (36)

a) peintures du gouttereau du bas-côté S

gl 1.0 .....

b) pile et arc derrière l'autel St-Sebastien

gl 1.0 .....

### 312 JUBE

#### 312.1 L'ensemble (40)

a) extérieur jubé et balcon

gl 1.0 .....

b) extérieur jubé, ancienne chapelle sud

gl 1.0 .....

c) intérieur jubé, escalier S

gl 1.0 .....

d) mur de stalle N, parties visibles

gl 1.0 .....

e) mur de stalle S, parties visibles

gl 1.0 .....

### 313 CALVAIRE

#### 313.1 L'ensemble (45)

a) la figure du Christ et son socle

gl 1.0 .....

b) la figure de Marie et son socle

gl 1.0 .....

c) la figure de Jean et son socle

gl 1.0 .....

### 314 SACRISTIE ET CHAPELLE ST-NICOLAS

314.1	<b>L'ensemble (34)</b>				
	a) extérieur sacristie, fermeture O				
		gl	1.0	.....	.....
	b) intérieur sacristie, sol, parois, fenêtre, plafond				
		gl	1.0	.....	.....
	c) extérieur sacristie, fermeture E et escalier chapelle haute				
		gl	1.0	.....	.....
	d) chapelle St-Nicolas, nc. autel				
		gl	1.0	.....	.....
315	<b>CHAPELLE DU ST-SACREMENT</b>				
315.1	<b>L'ensemble (35)</b>				
	a) extérieur, fermeture O				
		gl	1.0	.....	.....
	b) escalier et armoire				
		gl	1.0	.....	.....
	c) chapelle St-Nicolas, nc. autel				
		gl	1.0	.....	.....
316	<b>CRYPTE SUD</b>				
316.1	<b>L'ensemble (44)</b>				
	a) l'ensemble				
		gl	1.0	.....	.....
317	<b>CHAPELLE MOLITOR</b>				
317.1	<b>L'ensemble (38)</b>				
	a) peintures murales N				
		gl	1.0	.....	.....
	b) petite fenêtre N				
		gl	1.0	.....	.....
318	<b>CHAPELLE SAINTE-CATHERINE</b>				
318.1	<b>L'ensemble (42)</b>				
	a) arc O, voussoirs et piédroits				
		gl	1.0	.....	.....
	b) voûte et parois N+S+E				
		gl	1.0	.....	.....
319	<b>CHAPELLE SAINT-MICHEL</b>				
319.1	<b>L'ensemble (43)</b>				
	a) arc O, voussoirs et piédroits				
		gl	1.0	.....	.....
	b) voûte et parois N+S+E				
		gl	1.0	.....	.....
	c) fenêtre E et bouchon				
		gl	1.0	.....	.....

320 **MURS DE CHOEUR**

320.1 **L'ensemble (31)**

a) mur N, les deux faces et l'arase	gl	1.0	.....	.....
b) les deux piles d'arc N, yc. chapiteaux	gl	1.0	.....	.....
a) mur S, les deux faces et l'arase	gl	1.0	.....	.....
b) les deux piles d'arc S, yc. chapiteaux	gl	1.0	.....	.....

321 **MAITRE-AUTEL**

321.1 **L'ensemble (46)**

a) l'autel médiéval	gl	1.0	.....	.....
b) l'antependium baroque (1669)	gl	1.0	.....	.....

Total chapitre **300** .....  
=====

## 400 SEANCES ET RAPPORTS

### 410 COORDINATION

La participation régulière aux rendez-vous hebdomadaires de chantier ainsi qu'aux séances de coordination entre mandataires organisées par la DT, ne fait pas l'objet d'un décompte particulier mais doit être comprise dans les prix unitaires indiqués par le soumissionnaire dans son offre.

Seules sont décomptées ici la participation à des séances particulières, hors activité ordinaire du chantier et auxquelles le MO demande expressément la présence de l'un ou l'autre représentant de l'atelier adjudicataire (présentation publique, conférences, manifestations particulières, etc.).

### 411 SEANCES

411.1 Participation à diverses séances ou manifestations à l'invitation du Maître de l'ouvrage (information, présentation, etc.)

a) responsable de projet

h 20.0 .....

b) conservateur-restaurateur

h 20.0 .....

### 420 RAPPORTS

Les opérations de documentation proprement dites sont chiffrées aux chapitres correspondants du présent cahier des charges: ils comprennent l'acquisition et la mise en forme des données documentaires nécessaires à l'étalement des travaux de conservation-restauration-restitution (observation, relevé, cartographie, description, illustration, etc.).

N'est chiffrée dans le présent chapitre que l'élaboration des rapports synthétisant la connaissance documentaire acquise, sous la forme de rapports prêts à être distribués, voire publiés.

### 421 RAPPORT INTERMEDIAIRE

421.1 Rédaction d'un rapport intermédiaire, synthétisant les études et travaux de conservation-restauration-restitution réalisés dans le cadre de la première étape des travaux (étape I), soit les travaux exécutés au transept et à la 4<sup>e</sup> travée de la nef. Il s'agit essentiellement de regrouper, en les synthétisant, la documentation acquise «avant» et «après» travaux (cf. cahier des charges, chapitres «documentation avant et après travaux»).

Les frais de tirages seront décomptés à part, au coût réel, sur présentation des justificatifs.

a) établissement du dossier des plans de synthèse

gl 1.0 .....

b) établissement de la documentation illustrée	gl	1.0	.....	.....
c) rédaction des textes	gl	1.0	.....	.....

422 **RAPPORT FINAL**

422.1 Dito article 541.1, mais pour rapport final synthétisant les études et travaux réalisés dans le cadre de l'ensemble des travaux de conservation-restauration des parements et voûtements intérieurs de la Basilique (étapes I et II).

a) établissement du dossier des plans de synthèse	gl	1.0	.....	.....
b) établissement de la documentation illustrée	gl	1.0	.....	.....
c) rédaction des textes	gl	1.0	.....	.....

Total chapitre **400** .....

=====

## RECAPITULATIF

---

100	<b>Voûtements</b>		.....
200	<b>Parois</b>		.....
300	<b>Autres interventions intérieures</b>		.....
400	<b>Séances et rapports</b>		.....
			-----
	<b>TOTAL BRUT</b>		.....
	Rabais	..... %	.....
	Escompte (pmt à 60 jours)	..... %	.....
	Pro rata	1.8 %	.....
			-----
	<b>TOTAL NET</b>		.....
	Tva	7.7 %	.....
			-----
	<b>TOTAL NET TTC</b>		.....
			=====

*(Données à reporter en page d'en-tête).*